

## SÉGRÉGATION ET INCORPORATION DES IMMIGRÉS EN FRANCE

Ampleur et intensité entre 1968 et 2007

Jean-Louis Pan Ké Shon, Gregory Verdugo

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « *Revue française de sociologie* »

2014/2 Vol. 55 | pages 245 à 283

ISSN 0035-2969

ISBN 9782724633757

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2014-2-page-245.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Jean-Louis Pan Ké Shon, Gregory Verdugo « Ségrégation et incorporation des  
immigrés en France. Ampleur et intensité entre 1968 et 2007 », *Revue française de  
sociologie* 2014/2 (Vol. 55), p. 245-283.

DOI 10.3917/rfs.552.0245  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# *Ségrégation et incorporation des immigrés en France Ampleur et intensité entre 1968 et 2007*

Jean-Louis PAN KÉ SHON  
Gregory VERDUGO

**Résumé.** En multipliant les approches méthodologiques, cet article brosse le paysage ségrégatif des immigrés en France de 1968 à 2007, grâce à l'utilisation inédite des données de six recensements. De 1968 à 2007, l'intensité de la ségrégation française a baissé au niveau de chaque origine nationale de migrants, mais a progressé pour les immigrés pris ensemble. La baisse par origine nationale vient des effets conjoints de la rétraction des quartiers très ségrégués et des quartiers d'entre-soi de natifs. Quant à la hausse de la ségrégation des immigrés pris ensemble, elle trouve sa source dans la recomposition de l'immigration – d'euro-péenne à non européenne – au cours de ces quarante ans. L'étude montre aussi l'absence de quartiers peuplés d'une unique origine nationale. Enfin, la focalisation sur les « quartiers dont on parle » masque l'incorporation résidentielle de la très grande majorité des migrants, même non européens, contrariant ainsi les fréquentes représentations d'une immigration ghettoïsée.

Mots-clés. SÉGRÉGATION – IMMIGRATION – INCORPORATION – INTÉGRATION – GHETTO

La tendance et l'importance de la ségrégation spatiale au cours des dernières décennies révèlent un certain état des relations entre l'immigration et la société française par, littéralement, la *place* qui lui est réservée. De fait, l'augmentation de la ségrégation pourrait grossièrement être interprétée comme le résultat de la mise à l'écart de « surnuméraires » devenus moins désirables depuis le premier choc pétrolier et à mesure de la succession des crises économiques. À l'inverse, la réduction de la concentration des migrants signifierait que, malgré ces évolutions économiques et sociales défavorables, l'immigration se diffuserait dans les divers espaces urbains, contribuant insensiblement à leurs modifications. Même les migrants non européens, qui aujourd'hui concentrent sur eux une attention inquiète, s'intégreraient résidentiellement dans les divers territoires métropolitains, suivant à gros traits le modèle tenace de l'assimilation spatiale de l'École de

*Nous tenons à remercier les relecteurs de la Revue française de sociologie et Olivier Godechot pour leurs remarques pertinentes et leurs demandes de précisions, qui ont contribué à clarifier nos constats. Nous remercions également le Comité du secret statistique et particulièrement Laurent Toulemon pour leur autorisation et leur confiance en ce projet. Enfin, Jean-Louis Pan Ké Shon remercie tout spécialement Loïc Wacquant pour les apports essentiels issus de leurs discussions et employés ici. Pour autant, les analyses développées n'engagent que les auteurs. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données-CASD).*

Chicago. Il faudrait alors reconnaître qu'en France les tendances spatiales de fond sont animées par des forces centrifuges qui, contre toute attente, dépassent les forces centripètes poussant à la concentration.

Or, sans que la ségrégation des immigrés soit véritablement un angle mort de la recherche française, force est de convenir qu'actuellement les quelques estimations disponibles sont discordantes. Trois évaluations quantitatives concluaient de façon convergente à une légère accentuation de la concentration spatiale des immigrés (Préteceille, 2009 ; Safi, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009). Cependant, ces évaluations ne permettaient pas de conclure de façon certaine à l'augmentation de la ségrégation en France, à cause de leurs limitations respectives. L'étude d'Edmond Préteceille s'attachait uniquement à l'Île-de-France entre 1982 et 1999, avec des données limitées aux grands quartiers (80 « arrondissements » parisiens) ou aux quartiers peuplés d'environ 7 000 habitants et seulement pour le recensement de 1999 ; Mirna Safi mettait au jour des évolutions inégales au sein des huit plus grandes aires urbaines<sup>1</sup> entre 1968 et 1999 et concluait à une progression de la ségrégation. Toutefois, comme elle le soulignait elle-même, son unité d'estimation n'était pas le quartier mais la commune, ce qui révélait davantage la concentration des migrants entre villes, ou la « spécialisation » des villes et moins les inégalités de répartition spatiale au sein des villes ; Jean-Louis Pan Ké Shon s'intéressait, à partir de données longitudinales et infracommunales, aux déséquilibres des mobilités résidentielles des étrangers africains entre 1990 et 1999 en quartiers sensibles. Ces zones urbaines très spécifiques n'autorisent évidemment pas une généralisation des constats à l'ensemble des quartiers. *A contrario*, une étude plus récente à partir de données au niveau des quartiers mettait au jour une réduction de la ségrégation entre 1968 et 1999. Gregory Verdugo (2011) estimait ainsi que la baisse de la ségrégation des immigrés s'était opérée dans l'ombre entre 1968 et 1999, dessinant en creux leur incorporation résidentielle. Néanmoins, en dehors de 1968 et de 1999, l'absence de données infracommunales pour les autres recensements ne permettait pas de consolider ses conclusions en établissant avec certitude une tendance plutôt qu'une réduction accidentelle. En outre, les estimations de ces quatre études s'arrêtaient toutes à 1999, sans possibilité de savoir si, par exemple, les émeutes de 2005 n'auguraient pas d'un retournement des tendances ségréгатives observées précédemment.

Si l'établissement de ces tendances constitue un passage nécessaire, en rester là limiterait la portée heuristique de cette étude. L'évolution de la ségrégation ne permet pas de comprendre les processus à l'œuvre, processus complexes et moins évidents pour au moins quatre raisons. D'abord, la ségrégation des migrants non européens baisse dans certaines agglomérations urbaines mais augmente dans d'autres (voir *infra*). Ce sont donc diverses forces qui concourent à la ségrégation ou à la fluidification des territoires, et le résultat de cet affrontement est localement variable. Ensuite, le retrait des quartiers à faibles proportions d'immigrés et ceux à forte concentration ont contribué au cours du temps à la baisse (de l'intensité) de la ségrégation. Inversement, les quartiers moyennement concentrés se sont développés et ont contribué à la hausse.

1. Pour illustration, l'aire urbaine d'Île-de-France s'inscrit grossièrement entre Rouen, Orléans, Reims et Amiens. Elle est 6 fois plus importante que celle de Lyon, qui arrive en deuxième position, et 14 fois plus que celle de Nantes, huitième par ordre d'importance.

Par ailleurs, il existe de nombreuses dimensions de la ségrégation. Des deux qui vont nous intéresser ici — l'intensité et l'ampleur — l'une baisse et l'autre s'alourdit, rendant *a priori* difficile une appréciation univoque. Enfin, en dehors des Turcs, l'intensité de la ségrégation fléchit au niveau de chaque origine nationale entre 1968 et 2007 mais augmente pour l'agrégat global « immigrés ». Ce constat peut s'interpréter de deux façons distinctes. La première s'appuierait sur l'hypothèse d'un changement de nature de la ségrégation dans la période d'intérêt. Les immigrés seraient moins regroupés au niveau de leurs origines nationales mais davantage concentrés dans des quartiers où de plus nombreuses origines de migrants se côtoient mais vivent toujours « séparés » des natifs. La seconde s'accorde avec l'analyse d'une ségrégation, aujourd'hui, moins de *race* que de *class*, et qui expliquerait la contradiction apparente entre une moindre ségrégation par origine nationale et une plus forte concentration des immigrés pris ensemble. Toutefois, la résolution du paradoxe résiderait dans la modification de la composition de l'agrégat « immigré » au cours du temps, passant majoritairement d'euro-péen, accompagné d'une faible ségrégation, à non européen, lié à un niveau plus élevé.

La recherche, en s'intéressant légitimement aux problèmes sociaux, s'est focalisée sur la ségrégation des immigrés. Poursuivant implicitement le but d'alerte de l'opinion, la plupart des recherches actuelles ont occulté l'incorporation sans bruit de la majorité des migrants et leur localisation sans histoire dans des quartiers où diverses populations cohabitent avec une large majorité de natifs. La fixation du regard sur la seule ségrégation, en laissant de côté l'incorporation résidentielle, contribue à ce que les immigrés soient vus et construits comme des problèmes sociaux dans la société française. Abdelmalek Sayad, il y a déjà plus de vingt ans, écrivait : « Il est dans le statut de l'immigré et, par suite, dans la nature même de l'immigration, de ne pouvoir être nommés, de ne pouvoir être saisis et traités qu'à travers les différents problèmes auxquels ils sont associés – problèmes qu'il faut entendre ici au sens de difficultés, d'ennuis, de dommages, etc. » (1991, p. 14-15). Si le phénomène ségrégatif n'est évidemment pas à nier, il demeure que la très grande majorité des immigrés vit des situations résidentielles « ordinaires » au regard de leurs caractéristiques socioprofessionnelles. En outre, la puissante attraction de l'attention qu'exercent les quartiers les plus intensément ségrégués sur l'ensemble des acteurs (voir, par exemple, Kepel, 2011) produit en retour une image anamorphosée d'une ségrégation française dans les faits bien plus diluée. Ainsi, les études monographiques sur les situations ségrégatives aiguës contribuent, volontairement ou non, à l'imposition d'une « réalité résidentielle française de l'extrême » qui ne correspond pas à celle vécue par la très grande majorité de l'immigration, même non européenne, en France.

L'établissement d'un diagnostic rigoureux de l'état actuel de la ségrégation en France reste essentiel, car la pertinence des dispositions politiques et sociales mises en œuvre et la qualité du débat démocratique et scientifique en dépendent. On peut très grossièrement le résumer en deux points. Si la ségrégation augmente continuellement ou même stagne à un niveau élevé et que des externalités négatives découlent de cette concentration « excessive », autrement dit par des effets de contexte, alors les mesures politiques devraient se tourner prioritairement vers l'amélioration de la mixité ethnique ou de la déconcentration socio-ethnique par le bâti (la rénovation urbaine) ou toute autre mesure de nature à fluidifier les

quartiers concentrés et défavorisés<sup>2</sup>. Au contraire, si la population des quartiers très ségrégués se renouvelle en permanence et que ces territoires jouent toujours un rôle de « ports de première entrée » pour les primo-migrants, à l'instar de ce que l'École de Chicago avait mis en lumière (Burgess, [1925] 1984), alors il serait plus judicieux de lutter contre les pénalités à vivre dans des territoires de transition : éducation en moyenne de moins bonne qualité, difficultés d'accès aux emplois, insécurité dans les quartiers les plus pauvres, offre réduite de transports, manque d'accueil des enfants en bas âge, etc. Par ailleurs, si le problème dans ces quartiers est davantage la concentration de la misère que la concentration des immigrés en tant que telle, il est alors cohérent de favoriser des mesures durables afin de lutter contre la pauvreté et les bas revenus plutôt que de développer des mesures fondées sur une vision ethnicisée des problèmes sociaux et qui manqueraient alors leur cible.

Cet article propose d'évaluer précisément la ségrégation spatiale et l'incorporation résidentielle des diverses catégories d'immigrés, entre 1968 et 2007, en les situant dans une perspective temporelle suffisamment longue afin de dégager des tendances de fond. Les modifications de la concentration des migrants s'inscrivent dans les transformations de l'immigration en France et de la redistribution des parts entre migrants non européens et européens au cours des quatre décennies passées. Ces mutations sont replacées dans le contexte économique plus ou moins favorable qu'ont connu les divers flux de migrants. Puis, deux dimensions de la ségrégation sont distinguées : l'intensité, c'est-à-dire le degré de la concentration, et l'ampleur ou les proportions des populations en fonction d'une intensité donnée (Annexe 1). Les mutations de l'immigration se sont accompagnées d'une réduction de l'intensité de la ségrégation au cours de la période d'intérêt. À cette réduction de l'intensité s'est conjointement effectuée une progression de son ampleur. Les secteurs où la présence des immigrés était « moyenne » en 1968 ont vu l'ampleur de leur ségrégation se développer et ont aussi alourdi l'intensité de la ségrégation ; simultanément, les quartiers où la part des migrants était faible ou au contraire élevée ont contribué de façon plus importante à la réduction de l'intensité de l'ensemble des quartiers. L'examen détaillé de la concentration spatiale en 2007 montre que la ségrégation française ne s'opère pas sur le mode d'une origine nationale unique. Elle n'est ni arabe, ni noire africaine, ni asiatique. C'est davantage la ségrégation des immigrés qui fait sens en France. En réalité, la majorité des migrants s'est diffusée sur l'ensemble du spectre sociospatial des quartiers, et seule une frange faible, mais bien réelle, de migrants connaît des situations de forte ségrégation. Ces résultats, qui vont à l'encontre des idées reçues, sont ensuite discutés.

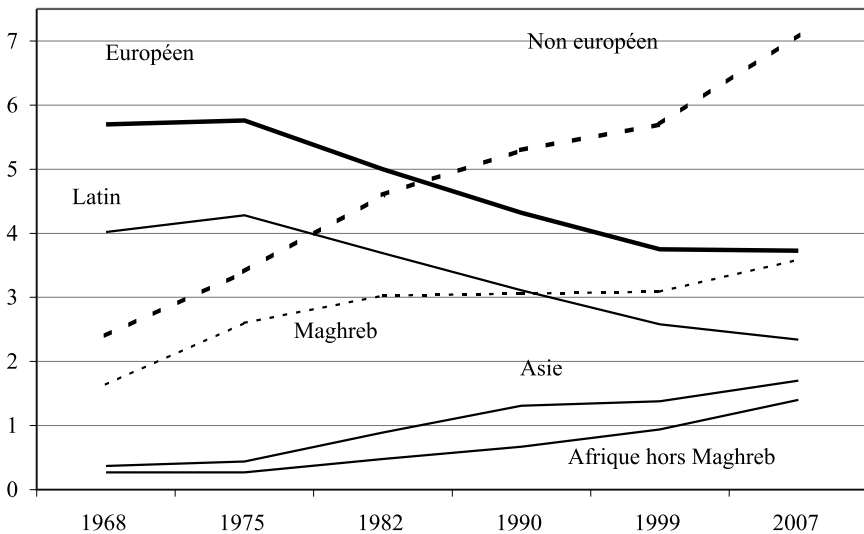
### **L'immigration est devenue aux deux tiers non européenne**

Le changement de nature de l'immigration et la progression des effectifs comme des proportions d'immigrés dans les pays occidentaux échappent fréquemment aux évaluations de la ségrégation. Pourtant, il faut bien s'attendre à un

2. Cependant, après trente ans d'une politique de la ville qui a mis ses pas dans cette voie, force est de reconnaître que les résultats paraissent souvent décevants et parfois préjudiciables aux migrants eux-mêmes en rendant l'accès au logement social encore plus difficile (Kirszbaum, 2008).

impact de la progression substantielle des effectifs comme des transformations de la nature des migrants sur leur localisation et leur concentration. De fait, entre 1968 et 2007, la part des immigrés dans les agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants<sup>3</sup> est passée de 8,1 % à 10,8 %, soit en quarante ans une progression brute d'un tiers de la part des immigrés dans la population (Graphique 1 et Annexe 2). Cette accentuation s'est étalée progressivement dans le temps. En 2007, le niveau de l'ensemble de l'immigration situe la France dans la moyenne des pays d'Europe occidentale. La nature de l'immigration a changé au cours de la période, passant d'européenne à extra-européenne, plus précisément de latine à maghrébine, africaine et asiatique. Le rapport des proportions s'est ainsi inversé : les Européens représentaient plus des deux tiers de la population immigrée en début de période et un tiers en fin. La part de l'immigration non européenne dans la population a ainsi progressé de 190 % en France.

GRAPHIQUE 1. – *Évolutions des pourcentages d'immigrés, (en %)*



*Champ* : Population des agglomérations urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Note* : La rupture de série des recensements après 1999 demande d'interpréter avec prudence les valeurs de 2007 (voir Encadré méthodologique).

*Source* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs et graphique des auteurs.

Ce changement de la nature de l'immigration a-t-il accentué les difficultés d'intégration, notamment à cause des différences phénotypiques et culturelles plus

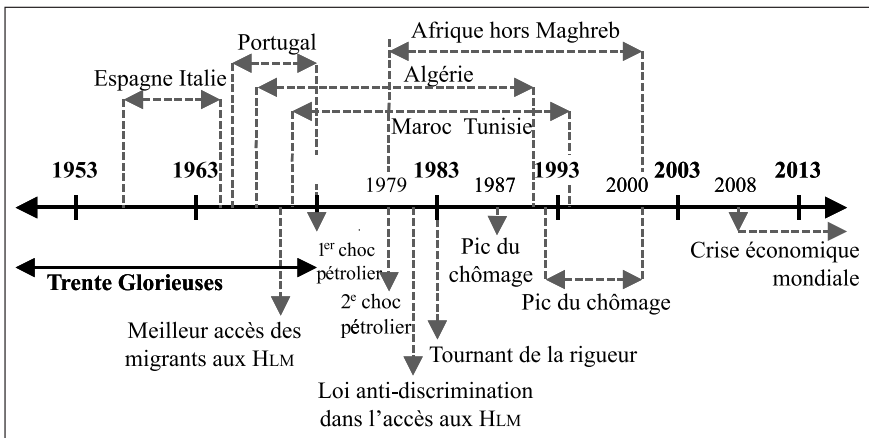
3. L'agglomération utilisée ici est l'unité urbaine. Selon la définition de l'INSEE, celle-ci est constituée par une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants. Sauf indication contraire, les chiffres donnés dans cet article concernent les populations des unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

évidentes, et particulièrement la religion musulmane ? Nous ne rappellerons pas les leçons de Gérard Noiriel sur les discriminations et les « ratonnades » subies par les différents types d'immigrés européens (Italiens, Suisses, Belges, Polonais) au cours de l'histoire en France et qui incitent à la prudence quant aux conclusions hâtives liées à ces changements de composition (Noiriel, [1988] 1992). De ces constats, on peut déjà retenir que les flux de nouveaux migrants ont profondément renouvelés le « stock » initial d'immigrés installés. Ce qui implique que ces nouveaux migrants, plus démunis que ceux déjà en place, démarrent leurs carrières résidentielles aux échelons sociaux et résidentiels les plus modestes, alimentant ainsi la ségrégation

### *L'agenda tourmenté des migrants après les Trente Glorieuses*

Le calendrier d'arrivée des immigrés de 18 à 60 ans vivant actuellement en France s'est étalé différemment selon les origines des migrants (Graphique 2). En 2008, les Italiens et les Espagnols de cet âge formaient l'immigration ancienne (Beauchemin *et al.*, 2010). La moitié de ces immigrés se sont établis avant 1965. Les Portugais viennent ensuite à environ une décennie d'écart (médiane des arrivées en 1973), puis plus tardivement les Maghrébins et les Turcs (médianes entre 1987 et 1990), et, enfin, les Africains hors Maghreb, qui forment l'immigration la plus récente (médiane en 1995). S'il y a une relation entre durée d'implantation sur le territoire d'accueil et incorporation résidentielle des populations immigrées, à l'instar de ce qu'a montré l'École de Chicago, alors en toute logique il faut s'attendre à ce que les Maghrébins et les autres Africains s'incorporent plus tardivement que les immigrés latins.

GRAPHIQUE 2. – *Périodes d'arrivée des premiers 10 à 50 % des immigrés en 2008*



Champ : Immigrés de 18 à 60 ans en 2008 en France métropolitaine.

Source des données d'arrivée des immigrés : Enquête Trajectoires et origines (Beauchemin *et al.*, 2010) ; graphique des auteurs.

Lecture : Les 10 % à 50 % des immigrés portugais de 18 à 60 ans (entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> décile) sont arrivés en France entre 1966 et 1973, entre 1968 et 1990 pour les Algériens.

De surcroît, les implantations récentes coïncident avec des périodes économiques défavorables, et les périodes d'expansion ont profité aux arrivées les plus anciennes. Les Trente Glorieuses ont fortement avantage l'immigration latine actuelle grâce au quasi-plein emploi et à une production nécessitant davantage de main-d'œuvre non qualifiée. Les autres migrants en ont bien moins profité, voire quasiment pas, pour de nombreux Maghrébins ou pour les autres Africains. On sait maintenant qu'une conjoncture économique favorable bénéficie durablement aux revenus des immigrés, et corrélativement à une localisation moins concentrée (Åslund et Rooth, 2007). Il y a donc là deux premiers éléments de réflexion (période et durée d'implantation) qui permettent de modérer les interprétations « Tout discrimination » ou « Tout culturel » des disparités spatiales.

## Distinguer intensité et ampleur de la ségrégation

### *Intensité et ampleur de la ségrégation*

Plus d'une vingtaine de dimensions différentes de la ségrégation ont été recensées par le passé, mesurées au moyen d'autant d'indices. Leur examen détaillé figure dans un article de référence de Douglas S. Massey et Nancy A. Denton (1988). Deux dimensions de la ségrégation font particulièrement sens et sont généralement retenues dans la plupart des études : l'intensité et l'ampleur de la ségrégation, même si ces deux dimensions ne sont pas explicitement nommées ainsi. L'intensité de la ségrégation correspond au degré de concentration d'une ou de plusieurs populations dans un espace donné : quartiers d'une ville, d'une région ou d'un pays ou villes dans un département ou une agglomération, et l'ampleur de la ségrégation permet de préciser l'importance des populations soumises à une intensité donnée.

L'indice de dissimilarité, largement répandu dans la littérature scientifique urbaine internationale, constitue une approximation parmi d'autres de la mesure de l'intensité de la ségrégation. Il possède l'avantage du chiffre unique résumant l'information. En contrepartie, il a les défauts de ses avantages : une forte simplification et une « moyennisation » de l'intensité de la ségrégation. Cet indice (noté ensuite ID) estime la proportion des membres d'une origine (la plus souvent minoritaire) qui devrait changer de quartier pour que ce groupe et le reste de la population se répartissent dans les mêmes proportions dans ces secteurs (ou autres découpages sociospatiaux). L'indice est égal à 0 lorsque les deux groupes sont répartis de façon homogène dans les territoires d'intérêt et à 1 lorsqu'aucun membre du groupe n'a d'unité en commun avec les individus hors du groupe (Duncan et Duncan, 1955).

L'ampleur de la ségrégation correspond à l'importance quantitative des populations soumises à une intensité donnée. Ainsi, par exemple, les quartiers composés de 20 % ou plus d'Algériens (intensité de la concentration des Algériens) concernent moins de 1 % de la population de cette origine (ampleur). La probabilité qu'un immigré d'une origine donnée rencontre un de ses semblables dans son quartier peut aussi être considérée comme une approximation parmi d'autres de l'ampleur de la ségrégation (voir, *infra*, les indices d'isolement).

Appréhender la ségrégation simultanément par son intensité et son ampleur permet de réduire les débats conflictuels qui ont cours depuis plus d'une dizaine d'années, notamment en Angleterre, où les uns constatent la réduction de la ségrégation à partir des indices de dissimilarité (Simpson, 2004, 2005, 2007 ; Peach,

1996, 2009), quand les autres parviennent à une conclusion opposée à partir d'un indicateur faisant intervenir les proportions combinées de migrants et de natifs (Poulsen, 2005 ; Johnston *et al.*, 2010). Pour la France, ces deux dimensions de la ségrégation évoluent distinctement et se combinent diversement au niveau local. Les appréhender simultanément apporte à la fois une plus grande complexité et surtout un plus fort pouvoir heuristique.

### ***Limites de l'étude : l'absence de prise en compte des enfants d'immigrés***

Cette étude s'attache aux immigrés en excluant leurs descendants par manque de données adéquates. Ces derniers sont plus nombreux que les migrants eux-mêmes. Ainsi, la France comptait, en 2008, 5,3 millions d'immigrés et 6,7 millions de leurs descendants dont la moitié est issue de parents dont un seul est migrant. Leur prise en compte modifierait à l'évidence les niveaux de leur concentration spatiale<sup>4</sup>. Toutefois, la modification des indices de ségrégation peut s'écarter de l'intuition. É. Prêteceille a effectué une première évaluation de la ségrégation ethnique en Île-de-France, où la population immigrée et ses descendants est particulièrement présente (Bouvier, 2012), en tenant compte des « secondes générations » vivant encore chez leurs parents. Au vu de ses résultats, il conclut : « Remarquons d'abord que ces indices [de dissimilarité] ne sont que modérément différents de ceux obtenus dans la définition précédente [sans les enfants], le rapport entre les valeurs dans cette nouvelle définition et dans la précédente variant de 0,87 à 1,04. » [cela correspond à un coefficient multiplicateur réduisant les ID lorsque le rapport est inférieur à 1 et les augmentant lorsqu'il est supérieur, NDA] (Prêteceille, 2009, p. 504). Cette évaluation, même incomplète, des descendants de migrants permet de montrer de façon contre-intuitive qu'il n'y a pas une simple augmentation arithmétique des indices de dissimilarité lorsque les enfants sont pris en compte et que, lorsque l'augmentation il y a, elle peut être marginale.

Un autre élément d'appréciation peut être tiré des quartiers sensibles<sup>5</sup>. Les immigrés les plus concentrés en France (du Maghreb, du reste de l'Afrique et de Turquie) représentaient environ 21 % des habitants des zones urbaines sensibles et 25 % de zones franches urbaines. Leurs descendants n'étaient plus qu'environ 15 % et 18 % dans ces quartiers (Pan Ké Shon, 2011). Quatre constats s'imposent. D'abord, 72 % de ces migrants résident hors des quartiers sensibles et 76 % de leurs descendants (*ibid.*). Ensuite, les descendants occupent des quartiers moins défavorisés que les migrants (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). De surcroît, le niveau de vie médian des ménages immigrés est de 30 % inférieur à celui de l'ensemble de la population et plus que de 12 % pour les descendants d'immigrés (Bouvier, 2012). Il faut donc bien s'attendre à ce que cette amélioration des revenus des enfants de migrants se traduise par un plus grand choix des possibles résidentiels. Enfin, on observe que la proximité géographique parentale joue un rôle de « corde de rappel », limitant l'éloignement géographique des enfants

4. Les informations nécessaires à leur repérage statistique ne sont toujours pas collectées dans les recensements français, malgré les recommandations de la Cnil, ce qui ne permet pas d'estimer la ségrégation en tenant compte des descendants d'immigrés.

5. Jusqu'en 2012, les quartiers sensibles, en France, étaient principalement constitués par 751 zones urbaines sensibles (ZUS) dont une centaine, considérée en particulière difficulté, était classée en zones franches urbaines (ZFU).

(Zorlu et Mulder, 2010) troublant pour une part l'interprétation en termes d'intentionnalité de mise à l'écart ou de stratification ethno-sociale.

## **Augmentation des parts d'immigrés et impact sur la ségrégation entre 1968 et 2007**

Dès lors que les proportions d'immigrés progressent et que la nature des migrants est modifiée, on peut s'attendre à des changements dans leur concentration spatiale car chaque origine est plus ou moins discriminée, possède des capacités inégales d'incorporation et est attirée préférentiellement par des zones géographiques distinctes sur le territoire métropolitain. Pour des raisons historiques diverses et par spécialisation professionnelle, les Espagnols sont principalement concentrés dans le Sud-Ouest, les Marocains en Corse et le long de la côte méditerranéenne, les Algériens le long de la frontière belge et du couloir rhodanien, les Turcs dans la région de Strasbourg et de Lyon (Rathelot et Sillard, 2010 ; Blanc, 1991). L'Île-de-France, fortement attractive, regroupe 40 % de l'ensemble des immigrés et même 60 % des Africains hors Maghreb présents dans l'Hexagone alors que cette région n'abrite que 15 % environ de la population totale (Borrel, 2006).

### ***Impact sur l'intensité ségrégative***

Calculée au niveau des quartiers de 2 500 habitants des agglomérations urbaines d'au moins 10 000 habitants (voir encadré méthodologique), l'intensité de la ségrégation a baissé nettement pour les immigrés algériens, marocains, tunisiens, espagnols et portugais entre 1968 et 2007 (Tableau 1A). Seuls les immigrés turcs se distinguent en se stabilisant à un niveau élevé de concentration entre 1975 et 2007 (ID 0,55 et 0,50). Quant aux Italiens et aux Espagnols, ils affichent un niveau faible mais quasiment identique de ségrégation en début et en fin de période, probablement dû au fait qu'ils sont moins dispersés sur le territoire métropolitain et plus concentrés dans les communes limitrophes à leur région frontière respective (Rathelot et Sillard, 2010). Deuxième constat, la baisse de l'intensité de la ségrégation s'est principalement opérée, entre 1968 et 1975, et dans une moindre mesure de 1975 à 1982 pour les Algériens, les Marocains et les Tunisiens. Au cours de la période de forte montée de l'immigration maghrébine, une diffusion spatiale importante s'est opérée, due probablement à la conjonction de la résorption des bidonvilles et de l'accès à des formes d'habitat plus varié : foyers de travailleurs immigrés (Bernardot, 2008), début de l'accès au logement social (Wacquant, 2007 ; Verdugo, 2013), investissement du parc immobilier privé et nécessité d'investir de nouveaux territoires où s'abriter. Ensuite, de 1982 à 2007, la concentration continue de baisser à un rythme plus lent pour les Maghrébins, voire semble stagner dans la dernière période intercensitaire pour les Algériens et les Tunisiens (Tableau 1A). La concentration des Marocains continue à fléchir et rejoint le niveau de celle des Algériens en 2007. L'intensité de la ségrégation stagne quasiment dès 1968-1975 pour les Italiens, à partir de 1982 pour les Espagnols et de 1990 pour les Portugais, suggérant en première analyse un palier apparemment difficilement franchissable.

TABLEAUX 1. - *Intensité de la ségrégation...*

## A - ... par origine nationale

Indices de dissimilarité

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Algérie	0,49	0,44	0,41	0,39	0,38	0,38	0,40	0,40
Maroc	0,53	0,47	0,43	0,42	0,40	0,38	0,43	0,41
Tunisie	0,42	0,40	0,39	0,38	0,37	0,37	0,40	0,40
Turquie	0,51	0,55	0,55	0,54	0,53	0,50	0,56	0,53
Italie	0,23	0,24	0,23	0,23	0,25	0,25	0,26	0,26
Espagne	0,26	0,28	0,25	0,24	0,25	0,25	0,27	0,27
Portugal	0,48	0,36	0,31	0,28	0,27	0,27	0,29	0,29

## B - ... par origine « géoculturelle »

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Afrique hors Maghreb	0,45	0,51	0,45	0,41	0,36	0,35	0,38	0,37
Maghreb	0,40	0,38	0,37	0,36	0,35	0,35	0,38	0,38
Asie	0,38	0,42	0,42	0,37	0,36	0,33	0,38	0,35
Asie Extrême-orientale	0,60	0,57	0,51	0,44	0,39	0,36	0,41	0,38
Asie du Moyen-Orient	0,45	0,49	0,45	0,41	0,42	0,38	0,45	0,41
Non-Européen	0,34	0,33	0,34	0,33	0,32	0,32	0,34	0,34
Europe	0,18	0,20	0,18	0,17	0,16	0,16	0,18	0,18
Europe Latine	0,21	0,23	0,21	0,19	0,20	0,20	0,21	0,21
Autre Europe	0,24	0,27	0,27	0,26	0,26	0,26	0,27	0,27
Immigré	0,19	0,22	0,23	0,22	0,22	0,23	0,24	0,25

## C - ... des non-Européens dans huit grandes agglomérations urbaines

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Paris	0,34	0,33	0,32	0,30	0,30	0,30	0,31	0,31
Lyon	0,35	0,33	0,31	0,32	0,33	0,33	0,35	0,35
Marseille	0,31	0,32	0,35	0,32	0,34	0,38	0,36	0,40
Nice	0,26	0,25	0,21	0,22	0,26	0,32	0,27	0,33
Lille	0,47	0,43	0,42	0,40	0,39	0,38	0,41	0,40
Bordeaux	0,33	0,37	0,39	0,37	0,37	0,36	0,38	0,37
Toulouse	0,26	0,31	0,36	0,34	0,33	0,31	0,35	0,33
Strasbourg	0,37	0,33	0,32	0,32	0,35	0,32	0,37	0,34
France	0,34	0,33	0,34	0,33	0,32	0,32	0,34	0,34

*Champ* : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Source* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs des auteurs.

\* Les évaluations des années 1999\* et 2007\* sont réalisées à partir des IRIS INSEE. Les autres évaluations sont effectuées à partir des pseudos-IRIS (voir Données et méthodes).

Afin d'harmoniser la série, il est appliqué pour 2007# une correction en réalisant la différence des indices de 1999 calculés à partir des pseudo-IRIS et ceux calculés à partir des IRIS. Le différentiel est ensuite appliqué à 2007#.

Exemple pour l'Algérie :  $1999-1999^* = -0,2 = 2007\# = 2007^* - 0,2$  soit  $0,40 - 0,2 = 0,38$ .

Le niveau d'agrégation par zone « géoculturelle » tend à réduire les écarts à mesure du nombre des diverses origines composant l'agrégat. Il faut rappeler que cette nouvelle estimation n'est pas une moyenne pondérée des indices de chaque origine et de ce fait ne se situe pas entre les bornes fixées par les valeurs de ces différents groupes nationaux. Elle porte sur un nouvel agrégat dont les diverses origines, qui le constituent, n'occupent pas systématiquement les mêmes espaces et pas avec la même densité. De ce fait, « l'assiette » spatiale d'estimation est agrandie, moins densément peuplée en migrants, ce qui aboutit à une plus faible ségrégation et explique la baisse habituelle des indices de dissimilarité en passant au niveau supérieur d'agrégation (Reardon *et al.*, 2009).

Néanmoins, la baisse générale de l'intensité de la ségrégation entre 1968 et 2007 est frappante pour les Maghrébins, les autres Africains, les Asiatiques et les Européens (Tableau 1B). Les fortes inflexions baissières sont survenues entre 1968 et 1975 pour les Asiatiques d'Extrême-Orient et pour les Maghrébins. Depuis 1975, leurs niveaux de ségrégation se sont franchement érodés et de façon encore plus spectaculaire pour les premiers. L'intensité de la ségrégation s'est alourdie entre 1968 et 1975 pour les Asiatiques du Moyen-Orient (ID : 0,45 à 0,49). Elle s'est aussi accentuée pour les Africains hors Maghreb entre 1968 et 1975 (ID : 0,45 à 0,51) pour diminuer continûment depuis et rejoindre le niveau des Maghrébins en 2007. Enfin, pour la majorité des origines géoculturelles, l'intensité de la concentration spatiale s'est réduite ou a stagné entre 1990 et 1999 (au point près pour les Asiatiques du Moyen-Orient et les Européens latins). Au vu de ces résultats, il est clair qu'aujourd'hui l'intensité de la ségrégation en France concerne principalement quatre populations : les Maghrébins, les autres Africains<sup>6</sup>, les Turcs et les Asiatiques d'Extrême-Orient, soit la quasi-totalité des immigrés non européens de l'Hexagone. Ce résultat conforte l'attention particulière qui doit être apportée à ce groupe dans l'examen de la ségrégation en France. Sur le fond, la baisse de l'intensité de la ségrégation spatiale des groupes nationaux ou par zone géoculturelle dessine un régime déségrégatif en deux temps : baisse franche de la concentration des Maghrébins, des Africains et des Asiatiques entre 1968 et 1982, puis lente érosion jusqu'en 2007.

### ***Divergences d'intensité ségrégative entre origines nationales et ensemble des migrants ?***

L'estimation portant sur l'ensemble des immigrés semble venir en contradiction avec les précédentes. Elle montre que l'intensité de la ségrégation s'est alourdie en quarante ans, malgré la baisse constatée au niveau des groupes nationaux et géoculturels (Tableaux 1). Une première interprétation réduisant ce paradoxe apparent arguerait d'une mutation de la nature de la ségrégation dans cette période. Elle serait devenue moins sélective au niveau des origines nationales et agrégerait plus globalement les migrants dans les quartiers, sans distinction d'origine mais toujours séparés des natifs. Le constat serait non pas la baisse de l'intensité de la ségrégation mais sa progression pour les migrants pris ensemble. Il y aurait alors erreur d'interprétation en avançant le constat d'une

6. Parmi eux, les Africains sahéliens sont davantage ségrégués (ID 0,46) que les Africains du Golfe de Guinée et du centre bénéficiant de caractéristiques sociodémographiques plus avantageuses (ID 0,37).

déségrégation. Il est vrai qu'aujourd'hui la composition des quartiers est plus diverse qu'autrefois en termes des différentes origines que l'on y croise. Les indices de diversité<sup>7</sup> (non montrés ici mais disponibles sur demande) en témoignent. Calculés au niveau des origines nationales, géoculturelles ou pour l'ensemble des immigrés, ils ont progressé, traduisant ainsi un plus grand mélange entre les diverses composantes de l'immigration. Mais, ce qui est encore plus significatif, c'est que les natifs ont aussi vu progresser leur indice de diversité dans les quartiers dans lesquels ils résident (de 14,9 en 1968 à 19,4 en 2007), traduisant par là un plus grand mélange des natifs avec les migrants aujourd'hui. De fait, les parts de natifs dans toutes les tranches de quartiers où les migrants résident à plus de 10 % ont toutes augmenté et leurs proportions sont moindres dans les quartiers, de 0 à 2 % et de 5 à 10 % d'immigrés, confirmant une plus grande mixité des natifs avec les migrants (Tableau 4A).

Enfin et surtout, l'indicateur portant sur l'ensemble des immigrés ne recouvre plus les mêmes réalités en 1968 et en 2007. En quarante ans, la ségrégation évaluée en début et en fin de période n'a plus pour objet la même population. Globalement, cet agrégat immigré en 1968 est constitué à 70 % par des migrants européens affichant une faible intensité ségrégative (ID 0,18) et à 30 % par des migrants non européens dotés d'une intensité plus élevée (ID 0,34). En 2007, le rapport des proportions des populations s'est inversé, augmentant ainsi le niveau des indices de dissimilarité. L'évolution de ces indices reflète à la fois la modification de l'intensité ségrégative et le changement de la composition de l'immigration. Pour évaluer la contribution de ce changement de composition, nous faisons appel à une méthode de décomposition. Celle-ci fait intervenir une technique de repondération qui simule l'indice de dissimilarité de 1968 en lui affectant le pourcentage d'immigrés non européens de 2007, et inversement en calculant l'ID de 2007 en lui attribuant la part d'immigrés non européens de 1968 (DiNardo *et al.*, 1996)<sup>8</sup>. Cette méthode permet d'identifier clairement les effets spécifiques dus aux modifications de la composition, et par différence ceux des changements de concentration des immigrés. L'ID contrefactuel ainsi obtenu en 2007 avec les proportions de 1968 est alors de 0,18, soit, à un point près, celui réellement observé en 1968 (ID 0,19). Celui obtenu en 1968 avec les proportions de 2007 correspond exactement à celui observé en 2007 (ID 0,25). Ces deux résultats démontrent que le changement de composition de l'immigration entre Européens

7. L'indice de diversité de la population d'un quartier  $i$  est obtenu par la formule :

$$Div_i = 1 - \sum_k P_{ki}^2 \text{ où } P_{ki} = \frac{N_{ki}}{N_i} \text{ est la part d'indi-}$$

vidus du groupe  $k$  dans le quartier  $i$ , avec  $N_{ki}$  nombre d'individu du groupe  $k$  dans le quartier et  $N_i$  nombre d'habitants total du quartier. Pour les natifs et immigrés, on calcule la moyenne de l'indice entre quartiers pondérée respectivement par le nombre de natifs ou d'immigrés dans le quartier :

$$Div^N = \sum_i w_{Ni} Div_i \text{ où } w_{Ni} \text{ est la part de natifs dans le quartier avec } \sum_i w_{Ni} = 1$$

$$Div^I = \sum_i w_{Ii} Div_i \text{ où } w_{Ii} \text{ est la part d'immigrés vivant dans le quartier avec } \sum_i w_{Ii} = 1.$$

8. La méthode consiste à calculer, pour les immigrés européens et non européens, en 1968, un poids tel que la proportion repondérée de non-Européens et d'Européens soit égale à celle de 2007 sans que le nombre total d'immigrés en 1968 soit modifié. En changeant la proportion relative des Européens et des non-Européens par repondération dans la population en 1968 par celle de 2007, l'ID contrefactuel indique le rôle des changements de composition dans l'évolution de l'ID. La part non expliquée reflète l'effet des changements de concentration des immigrés.

et non-Européens explique la quasi-totalité de la hausse de l'intensité ségrégative entre 1968 et 2007 (Tableau 2). C'est donc l'effet de la modification de la composition de l'agrégat « immigré » au cours du temps, au profit de populations davantage ségréguées, qui accroît conséquemment l'indice de dissimilarité entre 1968 et 2007 et non pas l'alourdissement de leur ségrégation dû à d'autres causes.

TABLEAU 2. – *Décomposition des indices de dissimilarité*

Immigré	1968	2007*
Id observé	0,19	0,25
Id contrefactuel	0,25	0,18

\* Voir note des Tableaux 1 et note 8.

### ***Évolutions divergentes de l'intensité de la ségrégation selon les agglomérations urbaines***

L'apparente stabilité de l'intensité de la ségrégation en France du groupe des « immigrés non européens » entre 1968 et 2007 masque en réalité des évolutions divergentes au niveau des agglomérations. Ainsi, dans cette période, les agglomérations parisiennes et strasbourgeoise affichent une baisse respectivement de 4 et 5 points d'indice, celle de Lille accuse une forte baisse de 9 points, Lyon une baisse plus modeste de 2 points et, *a contrario*, Marseille, Nice, Bordeaux et Toulouse des progressions s'étageant de 3 à 7 points (Tableau 1C).

Ces différences entre agglomérations suggèrent donc des phénomènes locaux influant de manière variable, parfois divergente, sur la concentration spatiale des immigrés. L'appariement des niveaux des loyers et des revenus ne peut être incriminé car la région parisienne, qui détient les prix de l'immobilier les plus élevés au mètre carré, montre à l'inverse une moindre ségrégation dans la période. En dehors des comportements des immigrés, d'autres facteurs agissent sur leur localisation et leur concentration : discriminations locales au logement, dotations différenciées en logements sociaux et disparités de leur concentration géographique, flux d'arrivées géographiquement sélectives des immigrés non européens, importance et ancienneté du stock, actions et intérêts divergents des politiciens locaux, des sociétés d'HLM, des préfets, dynamisme et orientation économiques des agglomérations conditionnant les besoins en main-d'œuvre non qualifiée, etc. Comme il a été déjà remarqué aux Pays-Bas, les acteurs locaux agissent souvent avec plus de poids que les résidents eux-mêmes sur le choix précis de leur localisation (Uitermark, 2003). Incidemment, ces variations divergentes de l'évolution de l'intensité de la ségrégation entre agglomérations indiquent que même une estimation quantitative sur un espace urbain de grande taille n'est pas généralisable à l'ensemble du territoire français. *A fortiori*, une étude qualitative, même portant sur plusieurs quartiers, en montant imprudemment en généralité prend de forts risques de produire des conclusions erronées.

### ***Impact sur l'ampleur de la ségrégation***

Il est évident que l'augmentation des proportions de migrants par rapport à celles des natifs s'accompagne de probabilités plus élevées de rencontrer un compatriote sur le lieu d'habitation. L'indice d'isolement mesure ce phénomène et

approche à sa manière la notion d'ampleur de la ségrégation (Encadré méthodologique). Ainsi, l'indice d'isolement indique qu'un immigré avait une probabilité de près de 13 % de rencontrer un autre immigré dans son quartier en 1968 et 18 % en 2007. Autrement dit, l'immigré de 1968 avait un « risque » (au sens statistique) de 87 % de rencontrer un natif français sur son lieu d'habitation et de 82 % en 2007. Malgré un indice d'isolement plus de 2,7 fois plus élevé pour les non-Européens comparés aux Européens, ces indices demeurent faibles<sup>9</sup>.

À l'observation, une augmentation significative de l'immigration sur le territoire national s'accompagne d'un indice d'isolement plus élevé, que ce soit pour les Africains ou pour les Maghrébins entre 1999 et 2007 (Tableau 3 et Annexe 2). À l'inverse, il est frappant que la stagnation des parts d'immigrés aille de pair avec une baisse des indices d'isolement, indiquant par là leur diffusion à d'autres territoires que ceux initialement occupés. C'est ce qui est observé pour les Maghrébins de 1982 à 1999, dont les parts ont quasiment stagné à 3,03 % et 3,09 % de 1982 à 1990 et pour les autres Africains entre 1968 et 1975 (0,27 % aux deux dates). Seuls les indices d'isolement des immigrés asiatiques ne fléchissent pas dans cette situation, principalement à cause de la recomposition interne de ce groupe en faveur des Turcs et des immigrés du Sud-Est asiatique plus concentrés (Annexe 2).

TABLEAU 3. – *Indices d'isolement (P\*)*

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Afrique hors Maghreb	2,5	2,7	3,3	3,3	3,6	4,9
Maghreb	6,8	7,9	8,1	7,4	8,0	9,2
Asie	1,7	2,2	4,1	4,8	5,4	5,6
Asie Orientale	0,9	0,9	4,0	4,2	4,4	4,5
Asie du Moyen-Orient	1,6	2,2	2,4	2,8	3,4	3,7
Europe	9,0	8,8	7,4	6,4	5,7	5,8
Europe Latine	7,6	7,4	6,1	5,1	4,4	4,2
Autre Europe	4,3	3,8	3,2	2,8	2,8	3,2
Algérie	5,8	6,1	5,5	4,3	4,2	5,0
Maroc	3,3	3,6	3,6	4,0	4,9	5,5
Non-Européen	7,2	8,8	10,7	11,6	13,0	15,5
Immigré	12,8	14,3	14,9	14,9	15,4	17,8

*Champ* : Population des quartiers (IRIS) des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Source* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs des auteurs.

9. Par comparaison, aux États-Unis, l'indice d'isolement moyen des Afro-Américains en 1980 était de 73 % en ville et entre 36 % et 39 % en banlieue, soit une probabilité de rencontrer un blanc sur leur lieu d'habitation de 27 % à 64 % (Massey et Denton, 1995).

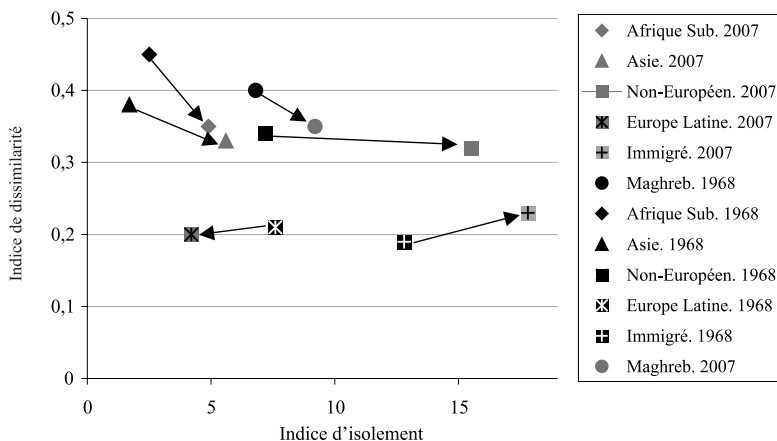
## Examen simultané des évolutions de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation entre 1968 et 2007

La description successive des transformations temporelles de l'intensité puis de l'ampleur de la ségrégation risquerait de brouiller les constats si l'on en restait là. Afin de mieux les appréhender, cette partie examine simultanément les modifications de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation des diverses origines de migrants, qui se situent à des stades variés d'incorporation dans la société française.

### Réduction de l'intensité et progression de l'ampleur de la ségrégation

Entre 1968 et 2007, l'intensité de la ségrégation a baissé (indice de dissimilarité inférieur de 1 à 10 points de pourcentage) pour chaque origine d'immigré non européen, indiquant par là une plus grande fluidité dans les territoires urbains. Simultanément, dans cette période leurs probabilités de rencontrer un « compatriote » ont augmenté (de 2 à 8 points de pourcentage de l'indice d'isolement). La progression de l'ampleur de la ségrégation (perçue par l'indice d'isolement) est principalement due à l'alourdissement des parts des migrants non européens. L'indice d'isolement est ainsi reconnu pour être sensible à la taille du groupe estimé (Graphique 1 et Annexe 2). De façon contre intuitive, ces deux indicateurs évoluent contradictoirement. L'intensité ségrégative s'est réduite et l'ampleur a augmenté pour les diverses catégories d'immigrés non européens (Graphique 3). Pris ensemble, les non-Européens voient l'intensité de leur ségrégation faiblement fléchir alors qu'elle s'alourdit plus clairement pour le groupe « immigrés », bien que demeurant à un niveau modeste. L'ampleur progresse pour l'agrégat « immigrés » et plus fortement pour celui des non-Européens entre 1968 et 2007.

GRAPHIQUE 3. - Intensité et ampleur de la ségrégation en 1968 et 2007



*Champ* : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Lecture* : Les immigrés maghrébins, africains subsahariens, asiatiques ont vu entre 1968 et 2007 l'intensité de leur ségrégation baisser et l'ampleur augmenter.

*Source* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs et graphique des auteurs.

De ces constats, il faut retenir trois faits marquants. Il y a davantage de non-Européens dans les quartiers (hausse de l'indice d'isolement), groupe dont les effectifs et les parts continuent de progresser, mais ils se sont diffusés dans de plus nombreux types de quartiers (baisse de l'indice de dissimilarité). La faible progression de l'indice d'isolement au niveau de chaque origine nationale contraste avec une augmentation sensible du groupe des non-Européens et confirme que, aujourd'hui, ces divers immigrés tendent à occuper plus souvent les mêmes quartiers, donc à se mélanger, alors que, autrefois, ils étaient davantage regroupés par origine nationale. Rappelons que la progression de l'intensité comme de l'ampleur de la ségrégation de l'agrégat « immigrés » vient de la recomposition interne du groupe au cours de ces quarante ans.

Une exception remarquable concerne les Algériens. Non seulement l'intensité de leur ségrégation baisse entre 1968 et 2007 (écart d'Id de - 0,11) mais, de surcroît, ils montrent de moindres probabilités de croiser un « compatriote » de la même origine dans leur quartier (indice d'isolement : - 0,8) (Tableaux 1 et 3). Ce résultat surprenant suggère l'amorce de la phase déségrégative des Algériens par laquelle ces deux dimensions de la ségrégation baissent de concert, à l'instar de ce que l'on observe pour les immigrés latins mais, il est vrai, de façon plus marquée. Ces derniers connaissent cette phase où à la fois l'intensité et l'ampleur de leur ségrégation s'amenuisent pour s'établir à un niveau faible de disparités de concentration spatiale avec la population native (Graphique 3). Cette phase résidentielle des latins est favorisée par la baisse sensible de leurs flux d'arrivée survenue entre 1968 et 2007, en dehors des flux portugais, dont les niveaux se sont effrités plus lentement et modestement depuis 1975 (Annexe 2). Ces flux d'arrivées de nouveaux migrants latins n'entretiennent donc plus avec suffisamment de vigueur leur stock pour que leur ségrégation se maintienne à des niveaux réellement significatifs.

### ***Progression des immigrés dans les quartiers de concentration moyenne***

La deuxième approche fait intervenir la part des immigrés selon l'importance de leur présence dans les quartiers (Tableaux 4). La partition en 8 tranches de quartiers apporte plus de précisions quant aux évolutions de la répartition des migrants, des natifs et des quartiers eux-mêmes. De fait, un glissement s'est opéré en quarante ans, venant des quartiers à faible présence de migrants vers les quartiers où ils sont davantage représentés. Il y avait 70,8 % des quartiers en 1968 où résidaient moins de 10 % d'immigrés, il n'y en a plus que 58,5 % en 2007. Autrement dit, les quartiers d'« entre-soi » de natifs ont reculé et ceux-ci vivent maintenant avec davantage de migrants qu'autrefois. Nous reviendrons sur l'impact de ce phénomène plus loin.

Ce sont les quartiers moyennement concentrés (de 10 % à 30 %) qui ont davantage profités de la hausse des proportions d'immigrés (+ 8,8 points<sup>10</sup>) et dans une moindre mesure ceux où résidaient 30 % à 40 % de cette population (+ 3,5 points) (Tableau 4C). En 1968, plus de 85 % des immigrés résidaient dans les quartiers où

10. (24,7 + 3,7) - (26,8 + 10,4).

ils étaient présents entre 5 % et 30 % (Tableau 4B). En 2007, cette part atteignait 78 %. Seuls 3,5 % des immigrés résidaient dans les quartiers où les migrants étaient présents à plus de 30 % en 1968 et 14 % en 2007.

Il est remarquable que les quartiers composés majoritairement de migrants soient l'exception plutôt que la règle. Moins de 0,1 % des quartiers étaient dans ce cas en 1968 et en 2007, soit avec l'augmentation des effectifs de ces types d'espaces 11 et 15 quartiers (Tableau 4C). Ces quartiers, fortement concentrés, abritaient environ 0,3 % de la population immigrée en 1968 et 0,4 % en 2007, soit une quasi-stagnation (Tableaux 4B et 4A). L'augmentation consistante des proportions d'immigrés dans la période ne s'est donc pas traduite par une expansion des proportions des quartiers les plus concentrés, malgré une augmentation de 41 % du nombre des quartiers en quarante ans.

TABLEAUX 4. - *Répartitions selon la part d'immigrés dans le quartier (en %)*

**A - Natifs**

Immigrés dans le quartier	1968	1975	1982	1990	1999	2007	Cumulé en 1968	Cumulé en 2007
De 0 à 2	14,7	12,3	11,2	10,7	10,5	7,6	14,7	7,6
2-5	22,5	19,7	19,9	20,4	24,6	23,5	37,2	31,1
5-10	35,5	33,3	32,1	32,6	31,5	30,9	72,6	62,0
10-20	23,9	29,3	30,3	29,5	25,5	26,3	96,5	88,3
20-30	3,0	4,5	5,4	5,8	6,3	8,6	99,5	96,9
30-40	0,4	0,8	0,9	0,8	1,3	2,6	99,9	99,5
40-50	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	100	100
50-100	0,02	0,05	0,03	0,05	0,01	0,04	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	-	-

**B - Immigrés**

Immigrés dans le quartier	1968	1975	1982	1990	1999	2007	Cumulé en 1968	Cumulé en 2007
De 0 à 2	1,8	1,3	1,2	1,2	1,3	0,8	1,8	0,8
2-5	9,5	7,2	6,9	7,0	8,5	7,1	11,3	7,9
5-10	32,1	26,4	24,4	24,4	23,6	19,9	43,4	27,8
10-20	42,6	45,7	45,8	44,9	39,9	35,5	86,0	63,3
20-30	10,4	13,8	15,8	16,9	18,9	22,6	96,4	85,9
30-40	2,3	3,8	4,2	3,7	6,0	10,7	98,8	96,7
40-50	0,9	1,3	1,2	1,3	1,6	2,9	99,7	99,6
50-100	0,3	0,6	0,6	0,5	0,2	0,4	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	-	-

**C - Quartiers**

Immigrés dans le quartier	1968	1975	1982	1990	1999	2007	Cumulé en 1968	Cumulé en 2007
De 0 à 2	13,8	11,9	11,1	10,8	10,1	7,3	13,8	7,3
2-5	22,1	19,1	19,7	20,0	23,4	22,1	35,9	29,4
5-10	34,9	32,3	31,3	31,8	30,3	29,1	70,8	58,5
10-20	24,7	29,8	30,3	29,5	26,6	26,8	95,5	85,4
20-30	3,7	5,5	6,1	6,4	7,5	10,4	99,2	95,7
30-40	0,6	1,1	1,1	1,0	1,7	3,5	99,8	99,2
40-50	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	99,9	99,9
50-100	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	-	-
Nombre de quartiers	10 809	10 379	11 023	11 593	15 253	15 268	-	-

Source : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs des auteurs.

Champ : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

Lecture : En 1968, 72,6 % des natifs et 43,5 % des immigrés vivaient dans des quartiers où les immigrés constituaient 0 % à 10 % de la population. Ces quartiers représentaient près de 71 % des quartiers en 1968 et près de 59 % en 2007.

En prenant pour référence les quartiers où logent plus de 30 % d'immigrés (seuil conventionnel retenu par l'ONU pour définir les « enclaves ethniques »), ils représentaient 0,8 % des quartiers en 1968 et 4,3 % en 2007 (Tableau 4C). Ils abritaient 4 fois plus d'immigrés (respectivement 3,5 % et 14 %) mais 6 fois plus de natifs (0,5 % et 3,1 %). Il y a donc une relative extension de la paupérisation des quartiers où à la fois les effectifs des migrants et des natifs augmentent, traduisant davantage un phénomène de ségrégation sociale que de ségrégation des immigrés. Néanmoins, le point aveugle de la concentration des descendants de migrants amène à penser que leur prise en compte conduirait à réévaluer à la hausse la ségrégation ethnique de ces quartiers.

Il faut noter qu'une évaluation rigoureuse du processus ségrégatif serait handicapée par le fait qu'une part des descendants de migrants non européens n'était pas encore née en 1968. De ce fait, la progression éventuelle de la ségrégation quarante ans plus tard serait partiellement redevable à l'augmentation démographique naturelle plutôt qu'à l'accentuation de phénomènes de mise à distance. Si la ségrégation serait potentiellement accentuée quantitativement, le processus ségrégatif aurait, quant à lui, changé de nature qualitative. Ce point mériterait d'être approfondi à partir de données longitudinales.

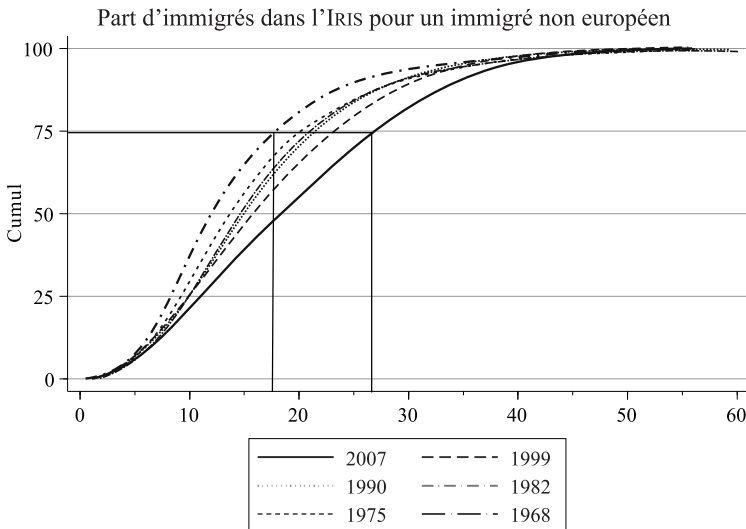
***La localisation des non-Européens s'opère sur le mode du continuum***

La troisième et dernière approche permet de représenter l'ensemble des localisations en s'attachant particulièrement aux immigrés non européens. Nous utilisons la courbe des pourcentages cumulés d'immigrés non européens ordonnée selon la part d'immigrés dans les quartiers (Hartog et Zorlu, 2009). Les localisations des immigrés non européens dessinent une courbe continue où, au plus bas, leur présence dans les quartiers approche 0 % et au plus haut atteint 55 % (Graphique 4). Les fortes concentrations repérées (l'extrémité supérieure et

aplatie de la courbe) dévoilent des pourcentages très faibles (de l'ordre de moins de 1 %) de non-Européens habitant des quartiers où la part d'immigrés toutes origines confondues est supérieure à 40 %. Ces situations de forte ségrégation se sont réduites à partir du recensement de 1982, indiquant un relatif retrait des concentrations les plus « extrêmes ». En 1968, 80 % des immigrés non européens vivaient dans des quartiers s'étageant de 0 à environ 20 % d'immigrés. Quarante ans plus tard, la même proportion d'immigrés non européens cohabite dans des territoires de 0 à 30 % d'immigrés. La progression de la concentration des immigrés s'est donc réalisée non pas dans les quartiers les plus ségrégués mais dans des quartiers où les natifs sont majoritaires à plus de 70 %.

Cette distribution est particulièrement éclairante. Elle montre que la concentration des immigrés non européens ne s'opère pas sur le mode d'une polarisation spatiale binaire, où, d'un côté, il y aurait des immigrés ségrégués, voire ghettoïsés, et, de l'autre, une population native distinctement séparée. Ce résultat semble évident et la France ne vit évidemment pas un apartheid comme on peut parfois l'entendre dans des usages rhétoriques enflammés. Mais, il est surtout visible que la fraction très ségréguée des migrants paraît résiduelle comparée au reste de cette population. Effectivement, la très grande majorité des immigrés, même non européens, en France, occupe l'ensemble du spectre social des quartiers (approché par le taux d'immigrés). Nous sommes donc bien en présence d'un continuum de la concentration des migrants et non d'une polarisation binaire ou même *stricto sensu* d'une fragmentation des territoires.

GRAPHIQUE 4. – **Évolution de la concentration des immigrés non européens entre 1968 et 2007, (en %)**



*Champ* : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Note* : En ordonnée est représenté le cumul en pourcentage des immigrés non européens et en abscisse les quartiers selon leur pourcentage d'immigrés toutes origines confondues.

*Lecture* : 75 % des immigrés non européens vivaient dans des quartiers où la présence immigrée (toutes origines confondues) s'étalait de près de 0 % à 18 % en 1968 et de 0 % à environ 27 % en 2007.

*Source* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs et graphique des auteurs.

### ***Réduction de l'intensité et progression de l'ampleur de la ségrégation : résolution des contradictions apparentes***

Il faut s'arrêter un temps pour bien comprendre les résultats tirés des trois méthodes utilisées précédemment et qui, sans cela, pourraient paraître confus, voire contradictoires. D'abord, la progression des migrants dans les territoires plus concentrés n'est pas accidentelle. Elle vient d'une augmentation plus rapide des localisations des immigrés dans les quartiers où ils étaient initialement plus représentés sur le modèle de l'immigration chaînée. L'estimation économétrique de la répartition de l'accroissement de l'immigration en fonction de la distribution initiale des migrants dans les quartiers où ils étaient au moins 20 % aboutit à 15,9 % en 2007 contre le taux réellement observé de 16,7 % (voir la méthode appliquée en Annexe 3). L'accroissement des parts des immigrés dans ces quartiers proviendrait donc en grande partie de l'augmentation « mécanique » du stock de migrants répartie sélectivement dans les quartiers où leurs proportions étaient déjà importantes. Les primo-arrivants étant tendanciellement plus concentrés que les anciens (Kesteloot, 1986 ; Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2007 ; Brâmă, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2010 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Andersson *et al.*, 2010), il est alors cohérent de les voir grossir les quartiers concentrés plutôt que ceux plus fluides.

Ensuite, l'ampleur de la ségrégation s'est accrue, découlant de la plus forte représentation des immigrés dans la population. En effet, leurs proportions dans la population des agglomérations de plus de 10 000 habitants a été multipliée par 1,33 entre 1968 et 2007, augmentant d'autant les parts attendues des immigrés dans des quartiers correspondant à leurs statuts sociaux (Annexe 2 et Graphique 3). En 1968, natifs et immigrés vivaient en moyenne dans des quartiers des agglomérations de plus de 10 000 habitants avec respectivement 7,7 % et 12,7 % d'immigrés. En 2007, ils corésident avec 10 % et 17,7 % de migrants (respectivement plus 30 % et 40 % de migrants). Le renforcement des parts de l'immigration a entraîné une plus grande cohabitation des natifs, avec des proportions de migrants plus élevées, globalement, dans les quartiers supérieurs à 10 % d'immigrés. Ce phénomène conduit donc non pas à un surcroît de la ségrégation mais, au contraire, à une mixité plus grande entre natifs et immigrés.

Enfin, l'évolution de l'indice de dissimilarité sur longue période est redevable de la baisse conjointe du pourcentage de quartiers où les immigrés étaient soit très sous-représentés (quartiers de natifs), soit très surreprésentés (quartiers très ségrégués). La hausse de la part de quartiers d'entre-deux vient seulement modérer cette réduction de la ségrégation. L'estimation empirique de ces trois effets, souvent divergents, s'effectue grâce à une décomposition statistique des évolutions des indices de dissimilarité (voir méthode utilisée en Annexe 4).

À cette fin, trois types conventionnels de quartiers sont retenus :

– Ceux où la part des immigrés du même groupe est très faible, c'est-à-dire inférieure à 25 % de la proportion moyenne du groupe estimé dans les agglomérations urbaines supérieures à 10 000 habitants (< 1,8 % en 2007 pour les migrants non européens) ;

– Ceux où la part des migrants est « forte », c'est-à-dire supérieure à 175 %, (12,4 % en 2007) ;

– Les quartiers où leur contribution les situe entre les deux (entre 1,8 % et 12,4 % de migrants).

Les résultats permettent de solidifier la cohérence des constats précédents, là où elle semblait malmenée. Pour les Algériens, les Marocains, les Tunisiens et les Portugais, la totalité de la baisse de l'intensité de leur ségrégation entre 1968 et 2007 vient de la réduction de leurs proportions dans les quartiers aux deux extrémités de la distribution (Tableau 5A). Les quartiers avec peu ou sans immigrés sont devenus plus rares au cours du temps, tout comme les quartiers où les migrants sont plus concentrés. Ces phénomènes conjoints sont donc les facteurs décisifs dans la déségrégation des migrants saisis par leurs origines nationales au cours de ces quatre décennies. Pour la plupart des origines, les quartiers « moyens », dans lesquels la part d'immigrés du même groupe est comprise entre 25 % et 175 % de la représentation nationale moyenne, contribuent à intensifier la ségrégation à hauteur de 0,1 à près de 4 points selon les origines nationales des migrants. Ces mouvements contradictoires et simultanés de déségrégation et de ségrégation éclairent ainsi les perceptions divergentes des uns et des autres sur les transformations de la ségrégation en France. L'analyse au niveau des agrégats plus larges, non-Européens et ensemble des immigrés, indique que les contributions à la baisse viennent uniquement de la réduction des quartiers où ces migrants étaient peu représentés, les deux autres catégories de quartiers alourdissant au contraire l'intensité de la ségrégation (Tableau 5 B). Ce constat vient à nouveau illustrer l'effet de la recomposition temporelle du groupe « immigrés » et, dans une moindre mesure, celui des non-Européens, avec la progression des parts des Asiatiques et des Africains subsahariens.

TABLEAUX 5. – *Décomposition des évolutions de l'indice de dissimilarité*

**A – Par origine nationale**

	Indice de dissimilarité			Contributions aux évolutions		
	1968	2007*	Différence	< 25 %	25 à 175 %	> 175 %
Algérien	49,4	40,1	- 9,3	- 6,7	2,5	- 5,1
Marocain	52,6	41,4	- 11,1	- 8,5	3,2	- 5,9
Tunisien	41,6	40,4	- 1,2	- 0,9	0,2	- 0,5
Turc	50,5	52,9	2,4	- 0,2	0,9	1,7
Italien	22,8	26,2	3,3	1,5	0,0	1,8
Espagnol	26,4	27,5	1,0	0,7	0,1	0,2
Portugais	48,0	29,3	- 18,7	- 11,4	3,9	- 11,2

.../...

**B - Par origine géoculturelle**

	Indice de dissimilarité			Contributions aux évolutions		
	1968	2007*	Différence	< 25 %	25 à 175 %	> 175 %
Afrique hors Maghreb	45,2	37,1	- 8,1	- 5,7	2,0	- 4,4
Maghreb	40,2	38,4	- 1,7	- 1,0	0,1	- 0,8
Asie	38,1	34,9	- 3,1	- 4,7	2,6	- 1,1
Europe Latine	21,2	21,3	0,6	- 0,3	0,5	- 0,2
Non-Européen	32,1	33,8	1,7	- 0,8	2,0	0,5
Immigrés	19,8	24,7	4,9	- 0,1	2,5	2,5

*Champ* : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

\* Les valeurs de cette année ne sont pas corrigées, la baisse serait encore plus importante avec la correction (voir note Tableau 1).

*Lecture* : Les contributions à la baisse de 8,1 % des indices de dissimilarité des Africains hors Maghreb entre 1968 et 2007 viennent pour - 5,7 % de la rétraction des quartiers avec très peu ou sans immigrés du groupe (part inférieure à 25 % de leur proportion dans la population) et de - 4,4 % des quartiers où ils étaient les plus fortement concentrés (part supérieure à 175 % de leur proportion). La contribution des quartiers d'entre-deux a freiné la baisse de 2 %.

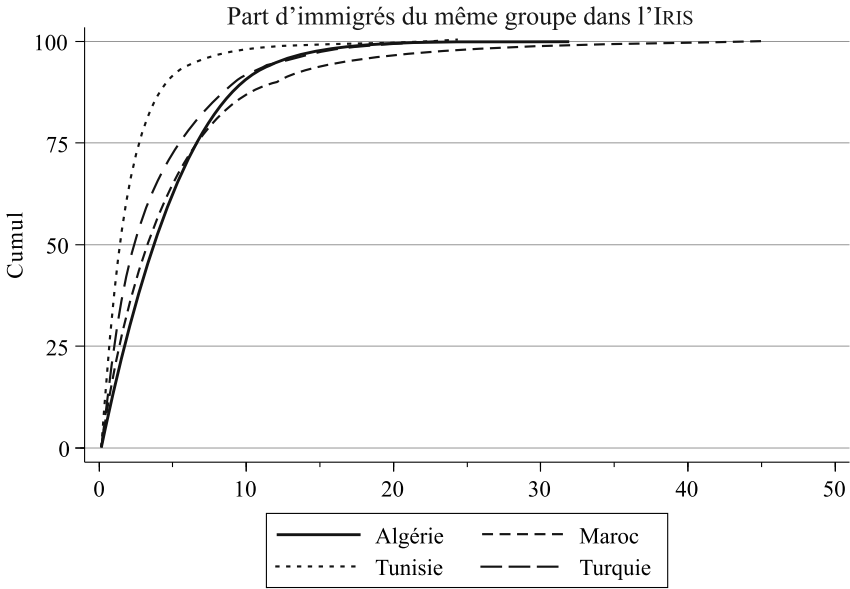
*Source* : Recensements de la population, calculs des auteurs.

## La ségrégation française n'est ni africaine, ni arabe, ni asiatique

L'examen approfondi de la ségrégation en 2007 va permettre de lever certains présupposés, dont le premier concerne l'existence de quartiers dont le regroupement s'effectuerait par unique origine nationale. Mettre au jour ces territoires donnerait corps à l'existence de ghettos en France, même si le ghetto ne se définit pas simplement par son degré ségrégatif. L. Wacquant le définit *a minima* par une double assignation, une assignation d'une catégorie à un territoire (tous ses membres tendent à y résider), territoire qui leur est « réservé » (Wacquant, 1992, 2011). Il suffit, pour vérifier l'absence de quartiers spécialisés par origine, d'observer la répartition des pourcentages cumulés de chaque origine nationale d'immigrés selon la proportion de leur propre origine dans les quartiers.

Ainsi, on peut lire qu'environ 98 % à 99 % des Algériens résident dans des quartiers où ils sont représentés à moins de 18 %... Dit autrement, la presque totalité des Algériens cohabite avec 82 % à 99,9 % d'habitants d'autres origines (Graphique 5). Seuls 1 % à 2 % des Algériens résident dans des quartiers où leurs compatriotes sont présents entre 18 % et au maximum 32 %. Les constats sont similaires pour les autres origines, en dehors des Turcs, encore plus dispersés. Parmi toutes les origines nationales, les Marocains se révèlent les plus regroupés, mais toujours en proportion extrêmement minoritaire. Environ 1 % des Marocains logent dans des quartiers où ils sont présents entre 30 % et 45 %. Aucune origine nationale n'est majoritaire à elle seule dans un quartier de France métropolitaine... Environ 90 % des Algériens, des Marocains, des Tunisiens et des Turcs vivent dans des quartiers où habitent moins de 10 % de migrants de la même provenance nationale. Il est particulièrement remarquable que la répartition résidentielle des Tunisiens en fonction de leurs compatriotes s'approche davantage de celle des immigrés latins que maghrébins.

GRAPHIQUE 5. – *Part d'immigrés de même origine nationale dans le quartier en 2007, (en %)*



*Champ* : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Sources* : Série des 6 recensements de la population, INSEE ; calculs et graphique des auteurs.

*Note* : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés de chaque origine et en abscisse le pourcentage d'immigrés de leur propre origine dans les quartiers.

Toutefois, si la ségrégation ne s'opère pas sur la base d'une seule origine, on pourrait penser que l'existence d'une proximité culturelle ferait que l'inter-reconnaissance et la volonté d'entre-soi résidentiel (si elle existait) joueraient moins au niveau national, mais davantage pour les originaires d'une même zone géoculturelle. En d'autres termes, les habitants du Maghreb partageraient un même sentiment général d'arabité, ou un même sentiment religieux musulman<sup>11</sup> qui servirait de ciment commun, unifiant les populations maghrébines et une part des autres Africains et Asiatiques. Le besoin de convivialité, d'échanges de services, de sociabilité, de fourniture d'informations, le partage des règles morales et religieuses proches aboutiraient à une forme d'entre-soi, d'autoségrégation, voire pour certains de « communautarisme ». Dans ce cas de figure, les pénalités à la ségrégation changeraient de nature et de destinataires. Ce ne seraient plus les immigrés qui les subiraient mais la population native, par le refus d'interrelations, par la mise volontaire à distance par les immigrés, par le développement d'une société minoritaire mais potentiellement sécessionniste sur le territoire d'accueil.

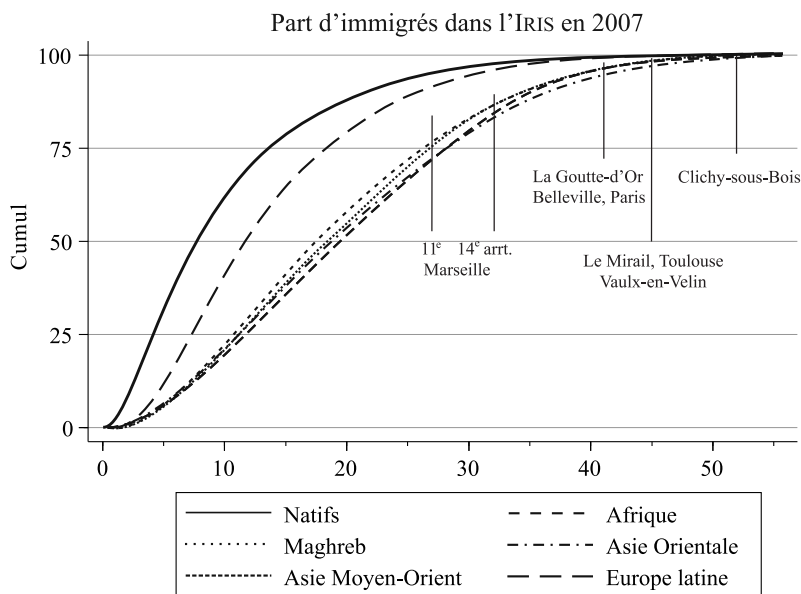
11. Bien entendu, tous les Maghrébins ne sont pas musulmans, ni ne possèdent un sentiment d'arabité, d'autant que certaines ethnies n'ont pas d'origine arabe.

Là encore, les données statistiques contredisent frontalement cette hypothèse. Les constats sont sans ambiguïtés. En 2007, les immigrés maghrébins, les plus concentrés avec les asiatiques, logent à plus de 90 % dans des quartiers où ils sont présents entre 0 % et 18 %. Chaque population de migrants des autres zones géoculturelles habite à 90 % dans des quartiers où ils sont moins de 10 % de leur propre zone géographique (Graphique disponible auprès des auteurs). En s'attachant aux plus concentrés, notamment à ceux qui sont majoritaires dans leur quartier, alors seuls moins de 1 % des Asiatiques d'Extrême-Orient sont dans ce cas. Moins de 1 % des Maghrébins logent dans des quartiers où ils sont présents à plus de 40 % et moins de 2 % dans des quartiers où ils résident à 30 % et plus... Cette hypothèse de rapprochement par origine géoculturelle ne tient donc pas davantage que celle du modèle ségrégatif par origine nationale.

### ***Des quartiers atypiques qui orientent les perceptions***

Les études sur les quartiers les plus ségrégués de France ont bien sûr leur légitimité et leur intérêt. Cependant, la focalisation sur ces quartiers contribue à obscurcir et dramatiser le débat sur la ségrégation en France, car les concentrations relativement extrêmes de ces quartiers ne peuvent rendre compte des conditions de vie de la très grande majorité des immigrés (Graphique 6). Ainsi, par exemple, le quartier le plus concentré de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil fait partie des quartiers les plus ségrégués de France. Il est situé au 99,95<sup>e</sup> centile<sup>12</sup> de la distribution des quartiers selon leur taux d'immigrés, les quartiers du Mirail et de Vaulx-en-Velin au 97<sup>e</sup> centile, de la Goutte-d'Or et de Belleville aux 99,3<sup>e</sup> et 99,4<sup>e</sup> centiles et les quartiers nord de Marseille des 14<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements au 96, 1<sup>e</sup> et 93<sup>e</sup> centiles. Il est raisonnable de penser que cette forte concentration des immigrés est corrélée à des conditions de vie singulières pour les habitants à cause de la concentration du chômage, de la précarité et de la misère (Oberti, 2007 ; voir l'exemple de l'insécurité dans Pan Ké Shon, 2012). En outre, les quartiers concentrés opèrent un effet de sélection des populations. De fait, ces habitants ne sont pas les mêmes (caractéristiques sociodémographiques observées et inobservées, durée d'installation dans la société d'accueil, etc.) que ceux vivant des situations modales, donc plus banales. Les quartiers où les immigrés représentent la majorité des habitants sont ainsi extrêmement marginaux et atypiques. Même sans demeurer figé sur le seuil symbolique de 50 %, les quartiers où les migrants sont entre 40 % et 50 % ne représentent que 0,8 % des quartiers et abritent 3,3 % des migrants... Enfin, certains quartiers, comme ceux de Clichy-sous-Bois (ce n'est pas le cas de tous les quartiers ségrégués), cumulent un niveau élevé de concentration des migrants et un enclavement physique de leurs espaces, ajoutant une pénalité supplémentaire pour leurs habitants. Penser les conditions de vie et d'habitat à partir d'une situation extrême comme celle de Clichy-sous-Bois reviendrait, en raisonnant par l'absurde, à penser celles des natifs à partir de la situation des habitants de Neuilly-sur-Seine !

12. Cela signifie qu'il y a 99,95 % des quartiers où la part d'immigrés dans la population est inférieure, et à l'inverse 0,05 % des quartiers où elle est supérieure.

GRAPHIQUE 6. – *Part des immigrés dans le quartier en 2007, (en %)*

*Champ* : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h.

*Note* : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés de chaque origine géoculturelle et en abscisse le pourcentage d'immigrés toutes origines confondues dans les quartiers.

Pour illustration, figurent quelques quartiers traditionnels, connus en France pour être défavorisés ou très modestes. Pour Marseille, l'ensemble des IRIS des 14<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissements a été retenu, pour le Mirail et Vaulx-en-Velin 3 IRIS chacun et, pour la Goutte-d'Or à Paris et Clichy-sous-Bois, l'IRIS présentant la part d'immigrés la plus forte.

*Source* : Recensement de la population de 2007, INSEE ; calculs et graphique des auteurs.

### ***La majorité des immigrés non européens s'est diffusée dans le corps sociospatial français***

Ce qui ressort de façon saisissante de l'ensemble des résultats précédents, c'est la forte dispersion sociospatiale des immigrés, et cela quelle que soit leur origine de provenance : latine, maghrébine, africaine, asiatique. Au regard de la concentration des migrants, la très grande majorité des immigrés vit, en France, des situations résidentielles ordinaires, même si c'est le plus souvent dans des quartiers avec une part supérieure d'immigrés que ceux occupés par les natifs. Les études européennes indiquent clairement que les premiers pas des migrants fraîchement arrivés les conduisent dans des quartiers plus concentrés que la majorité de leurs congénères et qu'ils se diffusent ensuite au fil du temps (Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2005, 2007 ; Bolt *et al.*, 2008 ; Brâmă, 2008 ; Hartog et Zorlu, 2009 ; Zorlu et Mulder, 2010). Ce qui est maintenant évident, c'est que, insensiblement, la majorité des immigrés non européens, même parmi les plus discriminés, se sont diffusés sur l'ensemble du spectre social des quartiers et se sont incorporés résidentiellement. C'est d'ailleurs probablement à cause de leur diffusion et de leur incorporation dans le corps social français qu'ils sont devenus plus visibles et

davantage victimes de xénophobie, car si leur isolement spatial avait été réel, en même temps qu'ils disparaissaient de la vue des natifs, ils auraient disparu des discours (Wacquant, 2007).

Si, malgré les nombreuses mobilités résidentielles, les quartiers demeurent à un niveau ségrégatif relativement élevé, c'est que la concentration spatiale des immigrés repose sur différents processus de « tri » (Manley et van Ham, 2011). D'abord, les immigrés non européens possèdent des statuts sociaux plus souvent modestes que ceux des natifs. Par exemple, 71 % des Algériens sont ouvriers (Borrel, Bouvier et Lhommeau, 2012). Les caractéristiques sociales des immigrés (revenus, diplômes, maîtrise de la langue, maîtrise des habitus de l'urbain et du pays d'accueil, famille nombreuse, capital social limité, durée plus courte de constitution d'un patrimoine, etc.) sont moins favorables que celles des natifs. Dès lors, il faut s'attendre à un appariement entre habitats et habitants modestes, qui cantonne les migrants dans les secteurs moins favorisés. En première approche, la référence pertinente de comparaison de leur niveau ségrégatif serait davantage à rapprocher de celle des ouvriers natifs (l'ID de ces derniers était de 0,16 pour la France entière et de 0,24 pour Paris en 2007) et moins de l'ensemble de la population native, dont la moyenne des qualités sociales vis-à-vis de l'emploi est plus élevée. Si la ségrégation des immigrés ne semble pas réductible uniquement aux inégalités de stratification sociale, néanmoins une part importante en dépendrait<sup>13</sup>. Ensuite, leurs localisations sélectives les regroupent principalement dans les zones urbaines importantes de la moitié est de la France, au détriment du rural et de la moitié ouest, en dehors de quelques îlots, tels Toulouse et Bordeaux (Rathelot et Sillard, 2010). C'est d'autant plus vrai pour les immigrés non européens. À cela s'ajoutent des phénomènes de discrimination au logement, qu'ils s'effectuent dans le parc HLM (Genest *et al.*, 1996 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclat, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005) ou dans le parc privé (Bouvard *et al.*, 2009 ; Combes *et al.*, 2012). Cependant, les rigidités et les discriminations envers les migrants s'avèrent pourtant insuffisantes à créer une société fortement clivée spatialement et ethniquement. Il reste que localement certaines populations, Turcs et Africains du Sahel, peuvent être plus fortement ségrégués par la conjonction d'une migration plus récente, de caractéristiques sociales très modestes, et probablement de particularités locales défavorables.

\*  
\* \*

Malgré la progression et les modifications de la composition des stocks et des flux de l'immigration au cours de ces quarante ans, l'intensité de la ségrégation s'est réduite pour la grande majorité des immigrés. L'ampleur de la ségrégation dans les quartiers où les immigrés pris ensemble sont majoritaires a stagné à un niveau extrêmement faible, soit 0,1 % des quartiers regroupant 0,5 % des immigrés. C'est la réduction conjointe des quartiers très concentrés et celle où les

13. La dissociation des dimensions de classe et d'ethnicité dans la ségrégation spatiale mériterait une investigation spécifique et approfondie, notamment du fait que le contrôle statistique par la catégorie sociale et les diplômes est insuffisant.

non-Européens étaient autrefois quasi absents qui a abouti au fléchissement de l'intensité ségrégative. L'augmentation continue des proportions d'immigrés a eu pour conséquence principale de les surreprésenter dans des quartiers d'entre-deux (20 % à 30 % de migrants). L'ampleur de la ségrégation a progressé légèrement pour les Maghrébins, les autres Africains et les Asiatiques, et plus fortement lorsque les non-Européens sont évalués ensemble, suggérant ainsi que la ségrégation s'opère non pas sur des origines nationales ou par proximités géoculturelles en tant que telles mais sur les populations dont la caractéristique commune est de compter parmi les plus modestes.

Nos résultats montrent sans ambiguïté que l'intensité de la ségrégation française ne se réalise pas sur la base d'une seule origine nationale. Elle n'est ni exclusivement arabe, ni noire africaine, ni asiatique, bien que ces populations soient plus concentrées que les autres immigrés. De surcroît, la progression de l'intensité pour les immigrés pris ensemble, l'augmentation (des indices) de la diversité dans les quartiers confortent cette analyse. Ces constats amènent à penser que la ségrégation française aurait, sinon changé de nature, du moins opéré un glissement significatif. Aujourd'hui, elle serait moins de *race* et plus de *class* puisque ce qui regroupe les immigrés est moins fondé sur le critère de l'origine nationale pour les immigrés latins et pour ceux originaires du Maghreb, que pour ceux du reste de l'Afrique et de l'Asie. Le regroupement s'opérerait davantage sur des caractéristiques sociales modestes, fréquentes chez les migrants et qui, évidemment, s'observent aussi chez les natifs. Ce constat ne signifie pas que les discriminations ethno-raciales auraient miraculeusement disparu<sup>14</sup>, mais elles joueraient un rôle de second ordre dans la ségrégation spatiale ou/et interviendraient en amont dans la discrimination à l'emploi (voir, pour celle-ci, Aeberhardt *et al.*, 2011), conditionnant les revenus et donc le choix des possibles résidentiels.

L'utilisation de trois méthodes différentes d'évaluation de la ségrégation et la décomposition statistique des indices de dissimilarité a permis de mieux comprendre les évolutions inégales de la ségrégation dans les quartiers. L'évolution de la ségrégation ne s'est pas réalisée de façon identique pour chaque origine de migrants. Les vagues migratoires anciennes tendent à se fondre dans le corps social et résidentiel français, et l'érosion conjointe de l'intensité et de l'ampleur de leur ségrégation caractérise la phase de déségrégation avancée que connaissent les migrants latins et il semble, plus récemment, les immigrés algériens.

Il faut souligner que la grande majorité des migrants réside dans des quartiers où ils sont présents entre près de 0 % et moins de 20 %, soit des taux courants dans les métropoles urbaines où ils sont principalement localisés. Il n'y a pas une dualisation des positions dans les espaces résidentiels où, en forçant le trait, d'un côté se situeraient des quartiers en expansion toujours plus ségrégués et, de l'autre, un stock appréciable de quartiers d'entre-soi occupés par des natifs. Le mode de la concentration des migrants en France s'opère davantage sur celui du continuum que sur celui de la bipolarisation spatiale ou même de la fragmentation socio-spatiale des territoires.

14. De nombreux auteurs font état de politiques de peuplement de la part des bailleurs sociaux (par exemple, Genest, Kirszbaum et Pougnet, 1996 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999). Cependant, ces tris s'opèrent au niveau de l'immeuble, pas du quartier.

L'évaluation généralement statique de la ségrégation conduit, si l'on n'y prend garde, à des conclusions erronées. Avant tout, il faut appréhender les quartiers comme des environnements dynamiques où les mobilités résidentielles s'effectuent en continu avec des individus, des familles qui s'installent, puis partent (Manley et van Ham, 2011), en fonction de leurs contraintes et des opportunités qu'ils rencontrent au cours de leur cycle de vie. La dynamique spatiale des migrants résulte *formellement* d'un certain nombre de pas dans leur carrière résidentielle (Musterd et de Vos, 2007). De ce fait, la lecture de la ségrégation demande une certaine précaution, n'interprétant pas un même degré ségrégatif d'un territoire à deux dates comme une stagnation de la ségrégation, car les migrants sortants des quartiers ségrégués, souvent en ascension résidentielle, sont remplacés par de nouveaux, plus démunis, entretenant la concentration du quartier (Pan Ké Shon, 2009). La ségrégation française se comprend mieux en examinant simultanément les effets divergents des stocks et des flux de migrants dont le schéma stylisé est le suivant. Les primo-migrants (les flux) sont plus spatialement concentrés en démarrant leur carrière résidentielle et sociale dans le pays d'accueil. Ils contribuent, en début de carrière résidentielle, à alimenter la ségrégation, jouant de concert avec les autres forces centrifuges (discriminations à l'emploi et au logement, caractéristiques sociodémographiques défavorables, etc.). Les migrants déjà installés participent à l'activation des forces centrifuges car, en saisissant les diverses opportunités de carrière, de mise en couple ou de logement qui se présentent à eux au cours du temps, ils se diffusent formellement par leurs mobilités résidentielles à l'observation plus souvent ascendantes (Pan Ké Shon, 2009). À flux égaux, l'existence d'un stock important de migrants d'une origine donnée permettra de réduire ou de stabiliser la concentration (le modèle maghrébin), un stock réduit ne pourra pas jouer ce rôle et conduira au développement de la ségrégation (le modèle turc). La lecture de ces phénomènes est habituellement brouillée par de nombreux autres mécanismes — situation économique conjoncturelle nationale, particularités économiques locales, orientations politiques d'un pays ou d'une agglomération vis-à-vis du logement et de l'immigration, caractéristiques sociales individuelles, morphologie du parc HLM, politiques de peuplement, etc. — qui égarent parfois les analyses.

La focalisation sur les « quartiers dont on parle » a conduit à imprimer durablement dans les consciences des images outrées de la ségrégation française. En ce point, nous rejoignons le constat de É. Préteceille : « Il nous semble que, en focalisant trop exclusivement l'attention sur ces situations extrêmes, on rend invisibles les situations majoritaires, et l'on assimile ségrégation des immigrés à relégation dans les quartiers ghettos. [...] La dramatisation de ceux-ci [les débats politiques] conduit aussi à une lecture des conséquences de la ségrégation des immigrés principalement en termes de séparation et de "rupture du lien social", qu'on l'impute symétriquement au refus d'intégrer ou au refus de s'intégrer. » (2009, p. 515). Par ailleurs, dramatiser les situations résidentielles des immigrés dans une logique d'électrification de l'opinion ne conduit pas à améliorer leurs situations mais aboutit à réifier artificiellement l'immigration comme un problème social, à égarer l'analyse sociologique, les acteurs publics comme le débat citoyen. Loin des logiques binaires, montrer l'incorporation résidentielle de la majorité des immigrés ne mène pas à minimiser les situations de forte concentration, ni les discriminations matérielles ou symboliques qu'ils peuvent subir, les vexations qu'ils endurent et le sentiment d'injustice qu'ils peuvent ressentir.

Nos résultats conduisent à porter un regard plus mesuré sur la ségrégation des immigrés en France, à attirer l'attention sur leur incorporation massive, et au final autorisent des actions davantage pertinentes.

**Jean-Louis PAN KÉ SHON**

Laboratoire de sociologie quantitative (Lsq)-CREST  
60, rue Étienne Dolet  
92240 Malakoff

jean-louis.pan-ke-shon@ined.fr

**Gregory VERDUGO**

Banque de France  
31, rue Croix-des-petits-Champs  
75049 Paris cedex 01

gregory.verdugo@banque-france.fr

**ANNEXES**

**ANNEXE 1. *Données et méthodes***

***Données***

Les recensements de la population (RP) utilisés sont ceux de l'exploitation complémentaire qui disposent des informations les plus complètes sur la structure des ménages et la catégorie socioprofessionnelle des personnes. Sont ainsi mobilisés pour cette étude les RP de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et de 2007. Ce dernier RP est particulier en raison de sa méthodologie. Il est constitué de l'agrégation de 5 enquêtes annuelles de recensement s'étageant de 2005 à 2009 et dont la date « moyenne » de validité est considérée à 2007. Le taux d'échantillonnage est de 25 % pour les RP complémentaires de 1968, 1982, 1990, 1999 et 2007. Il est de 20 % pour le RP de 1975.

***Découpages spatiaux, IRIS et pseudo-IRIS***

Les estimations sont réalisées au niveau des quartiers (IRIS) pour les RP 1999 et 2007. L'IRIS est un découpage sociospatial *ad hoc* de l'INSEE introduit en 1999 pour les communes d'au moins 10 000 habitants. Il représente un pâté de maisons d'en moyenne 2 500 habitants dont les limites sont définies en utilisant les ruptures du tissu urbain telles que les voies principales, les voies ferrées, les cours d'eaux, etc. Les IRIS correspondent à l'agrégation de trois îlots, autre découpage de l'INSEE. Les IRIS ne sont pas disponibles pour les recensements antérieurs à 1990. Il a été nécessaire de construire des pseudo-IRIS à partir de l'agrégation d'en moyenne trois îlots. Ils permettent de suivre l'évolution de la ségrégation en utilisant un découpage sociospatial de taille homogène pour chaque recensement. Un algorithme agrégeant les îlots contigus permet d'obtenir des pseudo-IRIS d'au

plus 3 000 habitants. Afin de disposer d'effectifs suffisants, les IRIS et pseudo-IRIS de moins de 800 habitants sont éliminés des calculs. On écarte ainsi moins de 0,8% des habitants pour les recensements de 1975 à 2007 et moins de 1,9% pour celui de 1968.

L'utilisation de pseudo-IRIS avant 1999 produit une rupture dans notre série. Il a été possible pour l'année 1999, disposant à la fois des IRIS et des îlots, de comparer les indices de dissimilarité calculés à partir des IRIS et des pseudo-IRIS. Les résultats, disponibles sur demande auprès des auteurs, indiquent des différences faibles entre ces deux indices. Elles sont de l'ordre de 0,01 à ajouter aux pseudos-IRIS pour retrouver le niveau de ceux construits par l'INSEE pour les agglomérations et de 0,02 au niveau des origines nationales.

### **Champ des estimations, définition d'un immigré**

Les estimations présentées dans cette étude sont limitées aux unités urbaines de 10 000 habitants et plus et regroupent près de 83 % des immigrés en France métropolitaine (voir Tableau A1). En deçà de cette taille, le découpage en IRIS n'existe plus et les effectifs par origine sont insuffisants.

TABLEAU A1. – *Part d'immigrés selon les unités urbaines (en %)*

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Unité urbaine < 10 000 h	25,8	22,2	19,9	18,5	17,6	17,5
Unité urbaine > 10 000 h	74,2	77,8	80,1	81,5	82,5	82,6

Sources : Recensements de la population, INSEE.

### **Calcul des indices de dissimilarité et d'isolement**

L'indice de dissimilarité d'un groupe immigré est calculé pour chaque unité urbaine  $u$  à partir des quartiers/IRIS notés  $i$  avec la formule suivante :

$$ID_u = \frac{1}{2} \sum_{i \in u} \left| \frac{G_{iu}}{G_u} - \frac{N_{iu}}{N_u} \right| = \frac{1}{2} \sum_{i \in u} S_{iu}$$

où  $G_{iu}$  est le nombre d'immigrés du groupe vivant dans le quartier  $i$ ,  $G_u$  est le nombre total d'immigrés du groupe dans l'unité urbaine. Les termes  $N_{iu}$  et  $N_u$  désignent respectivement le nombre de résidents, soit du quartier, soit de l'unité urbaine, qui ne font pas partie du groupe immigré (ce qui inclut potentiellement des immigrés appartenant à d'autres groupes). Suivant Cutler *et al.* (2008), nous calculons un indice représentatif du niveau de dissimilarité moyen vécu par un individu du groupe au niveau de l'ensemble des unités urbaines, noté  $ID$ , en utilisant la moyenne pondérée par la part des membres du groupe dans l'unité urbaine :

$$ID = \sum_u \frac{G_u}{G} \times ID_u$$

où  $G$  désigne le nombre total d'immigrés du groupe dans l'ensemble des unités urbaines. Nous ne retenons dans ce calcul que les unités urbaines où résident plus de 500 membres du groupe immigré évalué afin de réduire les variations induites par les petits nombres ( $G_u > 500$ ). L'indice moyen pondéré peut être interprété

comme un indice multi-groupe où les différentes communautés d'un groupe situées dans différentes villes constituent un groupe séparé (voir Reardon et Firebaugh, 2002).<sup>15</sup>

L'indice d'isolement mesure la probabilité qu'un membre du groupe partage le même quartier qu'un membre de son propre groupe. En suivant la notation précédente, il s'écrit pour un groupe  $i$  d'une unité urbaine  $u$  :

$$P_u^* = \sum_{i \in u} \left( \frac{G_{iu}}{G_u} \times \frac{G_{iu}}{G_{iu} + N_{iu}} \right)$$

Comme pour l'indice de dissimilarité, nous calculons un indice moyen pondéré en suivant la même méthode.

## ANNEXE 2

TABLEAU A2. – *Parts des immigrés par origine dans la population française (en %)*

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
<b>Afrique</b>	1,91	2,87	3,51	3,73	4,03	4,99
<i>Afrique hors Maghreb</i>	0,27	0,27	0,48	0,67	0,94	1,40
<i>Maghreb</i>	1,64	2,60	3,03	3,06	3,09	3,59
– Algérie	0,98	1,49	1,59	1,43	1,38	1,63
– Maroc	0,30	0,61	0,89	1,08	1,21	1,44
– Tunisie	0,36	0,50	0,55	0,55	0,50	0,52
<b>Asie</b>	0,37	0,44	0,89	1,31	1,38	1,70
– Asie Extrême-Orient	0,19	0,19	0,39	0,61	0,74	0,88
– Asie Moyen-Orient	0,18	0,25	0,50	0,70	0,64	0,82
dont Turquie	0,14	0,18	0,28	0,39	0,42	0,53
<b>Europe</b>	5,70	5,76	5,00	4,32	3,75	3,73
<i>Europe Latine</i>	4,02	4,28	3,69	3,11	2,58	2,34
– Italie	1,88	1,50	1,24	1,00	0,75	0,68
– Espagne	1,50	1,25	0,96	0,77	0,58	0,49
– Portugal	0,64	1,53	1,49	1,34	1,25	1,17
Autre Europe	1,68	1,48	1,31	1,21	1,17	1,39
Autre nationalité	0,11	0,13	0,16	0,24	0,29	0,40
<b>Non Europe</b>	2,4	3,4	4,6	5,3	5,7	7,1
<b>Ensemble immigrés</b>	8,1	9,2	9,6	9,6	9,5	10,8
<b>Natifs</b>	58,8	61,4	60,7	61,0	62,1	60,9
Ensemble immigrés France métropolitaine	6,5	7,4	7,4	7,4	7,3	8,2

*Champ* : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 10 000 h sauf dernière ligne.

*Source* : Recensements de la population, calculs des auteurs.

15. Il serait possible de calculer un indice de dissimilarité en considérant que l'ensemble des quartiers ne ferait partie que d'une seule zone. Toutefois, l'interprétation d'un tel indice serait problématique car son évolution dépendrait aussi bien des mouvements de population entre unités urbaines que de l'évolution de la concentration à l'intérieur des unités urbaines.

**ANNEXE 3. – Effets de l'augmentation de la part d'immigrés  
entre 1968 et 2007 sur la distribution des quartiers**

$I_t$  et  $N_t$  désignent le nombre d'immigrés et de natifs respectifs dans la population en  $t$ . En 1968 et 2007, la part d'immigrés dans la population est :

$$P_{68} = \frac{I_{68}}{I_{68} + N_{68}} = 8,63 \% \text{ et } P_{07} = \frac{I_{07}}{I_{07} + N_{07}} = 11,66 \% \text{ où}$$

$P_{07} = 1,35 P_{68}$  soit une hausse de 35 % de la part d'immigrés dans la population. On note  $P_{k68} = I_{k68} / (I_{k68} + N_{k68})$ , la part d'immigrés dans le quartier  $k$  en 1968. On a par définition :

$$P_{68} = \sum_k \left( \frac{I_{k68} + N_{k68}}{I_{68} + N_{68}} \right) P_{k68}$$

Nous cherchons à prédire l'évolution de la distribution de  $P_{k68}$  entre quartiers  $k$  lorsque la part d'immigrés augmente dans la population totale. On fait l'hypothèse d'une augmentation proportionnelle, c'est-à-dire que la part d'immigrés augmente « relativement plus vite » dans les quartiers avec plus d'immigrés que la moyenne. La hausse du nombre d'immigrés dans l'IRIS serait proportionnelle à la part d'immigrés dans l'IRIS par rapport à la part moyenne dans la population. La formule suivante est adoptée :

$$\hat{P}_{k,07} = z \times m_k P_{k,68}$$

$$\text{Le poids : } m_k = \left( \frac{P_{k68}}{P_{68}} \right)^\eta$$

Cette augmentation est fonction de l'élasticité de la hausse à la part du nombre d'immigrés dans l'IRIS notée  $\eta$ . Ce poids est supérieur à 1 lorsque la part d'immigrés dans le quartier  $k$  est supérieure à celle de la population  $P_{k68} > P_{68}$  et inversement. On suppose que la hausse du nombre d'immigrés dans l'IRIS est proportionnelle à leur surreprésentation dans le quartier. La variable  $z$  est une variable de normalisation. Elle garantit que la hausse de la part d'immigrés pour la population totale est bien de 35 % dans la population.

$$z = \left( \frac{1,35 I_{68}}{\sum_k I_{k68} m_k} \right)$$

$$m_k = (P_{k68} / P_{68})^\eta$$

$\eta = 1/2$  représente la racine carrée de l'élasticité à la hausse des taux d'immigrés,  $\eta = 0$  représente une augmentation linéaire.

TABLEAU A3. – *Distribution contrefactuelle des parts d'immigrés entre quartiers selon différents scénarios d'augmentations « proportionnelles » des parts de migrants*

Pourcentage de migrants dans le quartier	1968 observé	$\eta = 0$	$\eta = 1/2$	$\eta = 1$	2007 observé
0-5 %	30,50	20,36	34,25	46,61	25,10
5-10 %	37,54	29,87	25,23	20,32	28,72
10-20 %	26,83	36,61	24,60	17,50	29,45
> 0	5,13	13,15	15,91	15,56	16,73

Cette formule d'augmentation proportionnelle est relativement grossière. La limite de cet exercice est de répercuter de façon purement comptable les hausses des parts de l'immigration entre 1968 et 2007 à des immigrés indifférenciés. Or, comme nous l'avons vu, ceux-ci ont changé de nature, passant de Latins à Africains, avec des taux de concentration assez éloignés.

#### ANNEXE 4. – *Décomposition des indices de dissimilarité entre 1968 et 2007*

Formellement, l'évolution de l'indice de dissimilarité sur longue période s'explique par la baisse conjointe du pourcentage de quartiers où les immigrés sont très sous-représentés et de ceux où ils sont très surreprésentés. À cela s'ajoute la hausse plus faible de la part de quartiers où ils sont modérément surreprésentés. Pour illustrer l'effet de ces grandes tendances sur l'ID, nous décomposons la contribution à l'indice de dissimilarité. La part d'immigrés dans le quartier s'écrit :

$$P_i = \frac{G_i}{G_i + N_i}$$

la part totale d'immigrés dans la population est notée par :

$$P = \frac{G}{G + N}$$

et la contribution du quartier  $i$  à l'indice de dissimilarité<sup>16</sup> par :

$$S_{iu} = \left| \frac{G_i}{G} - \frac{N_i}{N} \right|$$

Les seuils retenus pour déterminer les trois types de quartiers sont conventionnels. Ils servent à illustrer plus clairement le rôle prépondérant que jouent les quartiers situés aux extrémités de la distribution dans l'évolution de l'indice. Ces

16. Pour simplifier la lecture, les indices d'unités urbaines sont omis de la notation mais cette décomposition est bien réalisée au niveau de chaque unité urbaine.

quartiers aux extrémités sont ceux où le pourcentage d'immigrés représente 25 % de la proportion de la population immigrée de l'unité urbaine ( $p_i < 0.25 p$ ) et ceux où elle est supérieure à 75 % ( $p_i > 1.75 p$ ). L'indice de dissimilarité est décomposé comme la somme de trois facteurs représentant la contribution des quartiers où les immigrés sont fortement sous-représentés  $ID_F$ , fortement surreprésentés  $ID_P$ , plus la contribution des quartiers à « surreprésentation moyenne »  $ID_M$  :

$$ID = \frac{1}{2} \sum_{i \in \{p_i < 0.25 p\}} S_{iu} + \frac{1}{2} \sum_{i \in [0.25 p : 1.75 p]} S_{iu} + \frac{1}{2} \sum_{i \in \{p_i > 1.75 p\}} S_{iu} = ID_F + ID_M + ID_P$$

L'évolution de l'ID entre deux périodes s'écrit :

$$\Delta ID = \Delta ID_F + \Delta ID_M + \Delta ID_P,$$

ce qui permet d'évaluer la contribution de chaque partie de la distribution aux changements de l'ID au cours du temps.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AEBERHARDT R., FOUGÈRE D., POUGET J., RATHELOT R., 2011, « L'emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et statistique*, 433-434, p. 31-46.
- ANDERSSON R., BRÅMÅ A., HOLMQVIST E., 2010, « Counteracting Segregation: Swedish Policies and Experiences », *Housing Studies*, 25, 2, p. 237-256.
- ÅSLUND O., ROTH D.-O., 2007, « Do When and Where Matter? Initial Labour Market Conditions and Immigrant Earnings », *The Economic Journal*, 117, 518, p. 422-448.
- BEAUCHEMIN C., BORREL C., RÉGNARD C., 2010, « Migrations : les immigrés et les autres » dans C. BEAUCHEMIN, Ch. HAMEL, P. SIMON (coords.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats, octobre 2010*, Paris, TeO, INED, INSEE (Documents de travail, 168) p. 19-24.
- BELL B., MACHIN S., 2011, « Immigrant Enclaves and Crime », *IZA Discussion Paper* N° 6205: <http://ftp.iza.org/dp6205.pdf>.
- BERNARDOT M., 2008, *Loger les immigrés, La Sonacotra 1956-2006*, Paris, Éditions du Croquant (Terra).
- BLANC M., 1991, « Urban Housing Segregation of North African "Immigrants" in France » dans E. D. HUTMANN, W. BLAUW, J. SALTMANN (eds.), *Urban Housing Segregation of Minorities in Western Europe and the United States*, Durham, Duke University Press, p. 145-154.
- BOLT G., KEMPEN R. VAN, HAM M. VAN, 2008, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy », *Urban Studies*, 45, 7, p. 1359-1384.
- BORREL C., 2006, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *INSEE première*, 1098.
- BORREL C., BOUVIER G., LHOMMEAU B. (coords.), 2012, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris, INSEE (INSEE Références).

- BOUVARD L., COMBES P.-P., DECREUSE B., LAOUËNAN M., SCHMUTZ B., TRANNOY A., 2009, « Géographie du chômage des personnes d'origine africaine. 1) Discrimination vis-à-vis des emplois en contact avec la clientèle », *Revue française d'économie*, 23, 3, p. 8-56.
- BOUVIER G., 2012, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe » dans C. BORREL, G. BOUVIER, B. LHOMMEAU (coords.), *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris, INSEE (INSEE Références), p. 11-26.
- BRÅMÅ A., 2008, « Dynamics of Ethnic Residential Segregation in Göteborg, Sweden, 1995-2000 », *Population, Space and Place*, 14, 2, p. 101-117.
- BURGESS E. W., [1925] 1984, « The Growth of the City. An Introduction to a Research Project » dans R. E. PARK, E. W. BURGESS, R. D. MCKENZIE, *The City*, Chicago (IL), University of Chicago Press, p. 47.
- COMBES P.-P., DECREUSE B., SCHMUTZ B., TRANNOY A., 2012, « The Neighbor Is King: Customer Discrimination in the Housing Market », *IDEP Working Paper* N° 1003.
- CUTLER D. M., GLAESER E. L., VIGDOR J. L., 2008, « Is the Melting Pot Still Hot? Explaining the Resurgence of Immigrant Segregation », *The Review of Economics and Statistics*, 90, 3, p. 478-497.
- DI NARDO J., FORTIN N. M., LEMIEUX T., 1996, « Labor Market Institutions and the Distribution of Wages, 1973-1992: A Semiparametric Approach », *Econometrica*, 64, 5, p. 1001-1044.
- DONZEAU N., PAN KÉ SHON J.-L., 2009, « L'évolution de la mobilité résidentielle en France entre 1973 et 2006 : nouvelles estimations », *Population*, 64, 4, p. 779-795.
- DONZELOT J. ; MÉVEL C., WYVEKENS A. (coll.), 2003, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil.
- DONZELOT J., 2009, *La ville à trois vitesses*, Paris, Éditions de la Villette.
- DUNCAN O. D., DUNCAN B., 1955, « A Methodological Analysis of Segregation Indexes », *American Sociological Review*, 20, 2, p. 210-217.
- FINNEY N., SIMPSON L., 2007, « Internal Migration and Ethnic Groups: Evidence for the UK from the 2001 Census », *CCSR Working Paper* N° 2007-04.
- FRIEDRICHS J., 1998, « Ethnic Segregation in Cologne, Germany, 1984-94 », *Urban Studies*, 35, 10, p. 1745-1763.
- GENEST S., KIRSZBAUM T., POUGNET F., 1996, *Les représentations de l'ethnicité dans les politiques locales du logement*, Paris, Rapport Acadie-PCA.
- HARTOG J., ZORLU A., 2009, « Ethnic Segregation in The Netherlands: An Analysis at Neighbourhood Level », *International Journal of Manpower*, 30, 1/2, p. 15-25.
- JOHNSTON R., POULSEN M., FORREST J., 2010, « Moving On from Indices, Refocusing on Mix: On Measuring and Understanding Ethnic Patterns of Residential Segregation », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36, 4, p. 697-706.
- KEPEL G. ; ARSLAN L., ZOUHEIR S. (coll.), 2011, *Banlieues de la République*, Paris, Institut Montaigne.
- KIRSZBAUM T., 1999, « Les immigrés dans les politiques de l'habitat : variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, 33-34, p. 87-110.
- KIRSZBAUM T., 2008, *Mixité sociale dans l'habitat : revue de la littérature dans une perspective comparative*, Paris : La Documentation française.
- KESTELOOT C., 1986, « Concentration d'étrangers et politique urbaine à Bruxelles », *Revue européenne des migrations internationales*, 2, 3, p. 151-168.

- LHOMMEAU B., SIMON P., 2010, « Les populations enquêtées » dans C. BEAUCHEMIN, Ch. HAMEL, P. SIMON (coords.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats, octobre 2010*, Paris, TeO, INED, INSEE (Documents de travail, 168), p. 11-18.
- MANLEY D., HAM M. VAN, 2011, « Choice-Based Letting, Ethnicity and Segregation in England », *Urban Studies*, 48, 14, p. 3125-3143.
- MASCLET O., 2005, « Du “bastion” au “ghetto”. Le communisme municipal en butte à l’immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, p. 10-25.
- MASSEY D. S., DENTON N. A., 1988, « The Dimensions of Residential Segregation », *Social Forces*, 67, 2, p. 281-315.
- MASSEY D. S., DENTON N. A., 1995, *American apartheid*, Paris, Descartes et Cie.
- MUSTERD S., OSTENDORF W., 1998, « Segregation, Polarisation and Social Exclusion in Metropolitan Areas » dans S. MUSTERD, W. OSTENDORF (eds.), *Urban Segregation and the Welfare State: Inequality and Exclusion in Western Cities*, London, Routledge, p. 1-14.
- MUSTERD S., VOS S. DE, 2007, « Residential Dynamics in Ethnic Concentrations », *Housing Studies*, 22, 3, p. 333-353.
- NOIRIEL G., [1988] 1992, *Le Creuset français. Histoire de l’immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Le Seuil (Points Histoire).
- OBERTI M., 2007, « Le trompe-l’œil de la ségrégation et ses effets sur la mixité » dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité. L’apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France (Le lien social), p. 635-651.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2009, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L’apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, 50, 3, p. 451-487.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2011, « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population et sociétés*, 477.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2012, « Perception of Insecurity in French Poor Neighbourhoods: Racial Proxy or Pure Discrimination Hypotheses? », *Urban Studies*, 49, 3, p. 505-525.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2013, *Quarante ans de ségrégation... et d’incorporation des immigrés en France, 1968-2007*, Rapport de recherche, PUCA, ACSé.
- PAN KÉ SHON J.-L., SCODELLARO C., 2011, « Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France », *Document de travail INED*, n° 171.
- PEACH C., 1996, « Does Britain Have Ghettos? », *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, 21, 1, p. 216-235.
- PEACH C., 2009, « Slippery Segregation: Discovering or Manufacturing Ghettos? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35, 9, p. 1381-1395.
- POULSEN M., 2005, « The “New Geography” of Ethnicity in Britain? », unpublished paper delivered to the *Annual Conference of the Institute of British Geographers and the Royal Geographical Society*, 31 August-2 September.
- PRÉTECEILLE E., 2009, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, 50, 3, p. 489-519.
- RATHELOT R., SILLARD P., 2010, « L’apport des méthodes à noyaux pour mesurer la concentration géographique. Application à la concentration des immigrés en France de 1968 à 1999 », *Document de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques INSEE*, N° G 2010/11.
- REARDON S. F., FIREBAUGH G., 2002, « Measures of Multigroup Segregation », *Social Methodology*, 32, 1, p. 33-67.

- REARDON S. F., FARRELL C. R., MATTHEWS S. A., O'SULLIVAN D., BISCHOFF K., FIREBAUGH G., 2009, « Race and Space in the 1990s: Changes in the Geographic Scale of Racial Residential Segregation, 1990-2000 », *Social Science Research*, 38, 1, p. 55-70.
- SAFI M., 2009, « La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999 », *Revue française de sociologie*, 50, 3, p. 521-552.
- SALA PALA V., 2005, « Le racisme institutionnel dans la politique du logement social », *Sciences de la société*, « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », 65, p. 87-102.
- SAYAD A., 1991, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, Éditions Universitaires.
- SIMPSON L., 2004, « Statistics of Racial Segregation: Measures, Evidence and Policy », *Urban Studies*, 41, 3, p. 661-681.
- SIMPSON L., 2005, « On the Measurement and Meaning of Residential Segregation: A Reply to Johnston, Poulsen and Forrest », *Urban Studies*, 42, 7, p. 1229-1230.
- SIMPSON L., 2007, « Ghettos of the Mind: the Empirical Behaviour of Indices of Segregation and Diversity », *Journal of the Royal Statistical Society*, 170, 2, p. 405-424.
- TANTER A., TOUBON J.-C., 1999, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, p. 59-86.
- TISSOT S., 2005, « Une "discrimination informelle" ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, p. 54-69.
- UITERMARK J., 2003, « "Social Mixing" and the Management of Disadvantaged Neighbourhoods: The Dutch Policy of Urban Restructuring Revisited », *Urban Studies*, 40, 3, p. 531-549.
- VERDUGO G., 2011, « Logement social et ségrégation des immigrés en France, 1968-1999 », *Population*, 66, 1, p. 171-196.
- VERDUGO G., 2013, « Public Housing Magnets: Public Housing Supply and Immigrants' Location Choices », *Mimeo*.
- WACQUANT L., 1992, « Pour en finir avec le mythe des "Cités-ghettos". Les différences entre la France et les États-Unis », *Les Annales de la recherche urbaine*, 54, p. 21-30.
- WACQUANT L., 2007, *Parias urbains, Ghetto, banlieues, État*. Paris, La Découverte (Poche).
- WACQUANT L., 2011, « A Janus-Faced Institution of Ethnoracial Closure: A Sociological Specification of the Ghetto » dans R. HUTCHISON, B. HAYNES (eds.), *The Ghetto: Contemporary Global Issues and Controversies*, Boulder (CO), Westview, p. 1-31
- ZORLU A., LATTEN J., 2009, « Ethnic Sorting in The Netherlands », *Urban Studies*, 46, 9, p. 1899-1923.
- ZORLU A., MULDER C. H., 2010, « Location Choices of Migrant Nest-Leavers: Spatial Assimilation or Continued Segregation? », *IZA DP N° 5141*.

**ABSTRACT**

---

**Segregation and incorporation of immigrants in France: magnitude and intensity from 1968 to 2007**

Using several methodological approaches and making unprecedented use of data from six censuses, the article provides a panoramic view of immigrant segregation in France from 1968 to 2007. During that period, segregation intensity diminished in each immigrant-origin group considered separately while increasing for all taken together. The fall by national origin is due to the combined effects of withdrawal from highly segregated neighborhoods and withdrawal from neighborhoods inhabited exclusively by immigrants of the given origin. The overall rise in segregation is due to the change in migration composition—the shift from European to non-European migrants—that occurred over the forty-year period. Lastly, focusing on neighborhoods that are “in the news” obscures the fact that a great majority of immigrants, including non-European ones, were residentially incorporated during the period, a finding that goes against the widespread image in France of immigrants as ghettoized.

**Key words.** SEGREGATION – IMMIGRATION – INCORPORATION – INTEGRATION – GHETTO

**ZUSAMMENFASSUNG**

---

**Segregation und Eingliederung der Immigranten in Frankreich. Ausmaß und Stärke zwischen 1968 und 2007**

Unter Verwendung von zahlreichen methodologischen Annäherungen, bringt dieser Aufsatz das Segregationsbild der Immigranten in Frankreich zwischen 1968 und 2007, dank der neuartigen Verwendung von Daten aus sechs Volkszählungen. Von 1968 bis 2007 ließ die Stärke der französischen Segregation in bezug auf jede nationale Herkunft nach, während sie für die Gesamtzahl der Immigranten fortschritt. Der Rückgang in bezüglich der nationalen Herkunft erklärt sich aus der kombinierten Wirkung der Verminderung der sehr segregierten Wohnvierteln, wo die Einheimischen nur unter sich leben. Was die Segregation der Gesamtzahl der Immigranten betrifft, so ist sie auf die Wandlung der Immigration begründet – zuerst aus Europa, dann aus anderen Ländern – im Lauf der letzten vierzig Jahren. Die Untersuchung zeigt auch, daß es keine Wohnviertel gibt, die ausschließlich von Immigranten einer einzigen nationalen Herkunft bewohnt wären. Und schließlich verdeckt die Fokalisierung auf die „berüchtigten Wohnviertel“ die Wohnintegration der Großen Mehrheit der Migranten, sogar nicht europäischer Herkunft, und widerspricht somit die häufigen Darstellungen einer Gettoisierten Immigration.

**Wörter Schlüssel.** SEGREGATION – IMMIGRATION – EINGLIEDERUNG – GETTO

RESUMEN

---

**La segregación y la incorporación de los inmigrados en Francia entre 1968 y 2007. Su importancia y su intensidad**

Multiplicando los enfoques metodológicos, este artículo despeja el paisaje segregativo de los inmigrados en Francia desde 1968 hasta 2007, gracias a la utilización de datos inéditos de los seis censos de población. De 1968 a 2007, la intensidad del grado de la segregación francesa a disminuido a nivel de cada origen nacional de los emigrantes, pero en cambio a progresado para los inmigrantes en general. La disminución por origen nacional obedece a los efectos conjuntos de la desaprobación de los barrios muy segregados como de los barrios de entre-si mismo de naturales. En cuanto al incremento de la segregación de los inmigrados considerados en su conjunto, ésta se origina por la recomposición de la inmigración – de europea a no europea – en el transcurso de estos cuarenta años. Este artículo también nos muestra la ausencia de barrios poblados por un origen nacional único. Finalmente la focalización de los “barrios de los que se habla” disimula la incorporación residencial de la más grande mayoría de emigrantes, incluso no europeos, contradiciendo así las frecuentes representaciones de una inmigración ghettoisada.

**Palabras claves.** SEGREGACIÓN – INMIGRACIÓN – INCORPORACIÓN – INTEGRACIÓN – GHETTO